

Québec objectif emploi

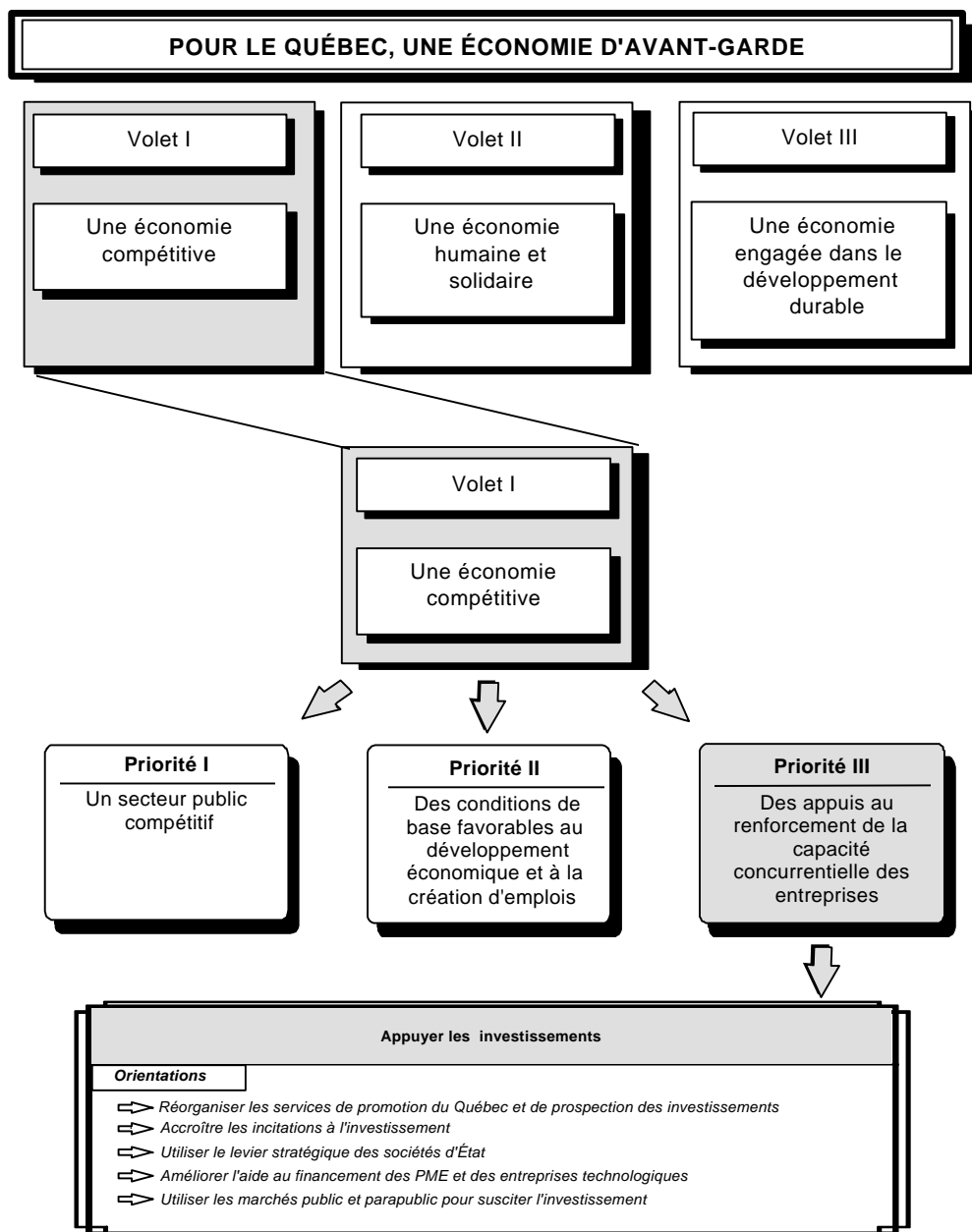
Vers une économie d'avant-garde

*Accroître
les investissements privés*

AVANT-PROPOS

Ce fascicule sur les investissements s'inscrit dans le cadre de *la Stratégie de développement économique pour le Québec* rendue publique à l'occasion du Discours sur le budget 1998-1999.

Il s'adresse au volet 1 de cette stratégie et à la priorité III de ce volet.



SOMMAIRE

1. L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES : UN ENJEU STRATÉGIQUE

La croissance de l'emploi est au cœur des préoccupations du gouvernement. Or, l'investissement constitue un déterminant essentiel de la capacité de notre économie à générer des emplois. Malgré l'essor observé dans divers secteurs d'activité de pointe, force est de constater que le Québec doit améliorer son taux d'investissement privé.

C'est pourquoi le gouvernement a mis en place, lors du Discours sur le budget de mars 1997, le Plan pour l'accroissement de l'investissement privé (PAIP). Le PAIP avait pour objectif de faciliter le démarrage de 4,2 milliards de dollars d'investissements privés sur une période de 18 mois. Après seulement un an, l'objectif est atteint à plus de 90 %, ce qui se traduira par la création de plus de 15 000 emplois.

Considérant les enjeux, le gouvernement propose un plan ambitieux pour stimuler davantage les investissements et la création d'emplois. Les objectifs sont élevés puisqu'ils visent le démarrage d'investissements privés totalisant 19 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

2. DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT PLUS PERFORMANTES

Parmi les principales mesures, le gouvernement mettra tout en œuvre pour maximiser les effets du levier stratégique que représentent les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque afin de leur permettre de réaliser, en partenariat avec le secteur privé, plus de 11,7 milliards de dollars d'investissements au cours des cinq prochaines années. Ces investissements seront réalisés en laissant au secteur privé la maîtrise des projets. De plus, les sociétés d'État exerceront leur rôle sur une base d'affaires ; elles ne devront acquérir que des participations minoritaires (50 % et moins) et elles devront prévoir la disposition de leurs placements au moment opportun.

Une réorganisation des sociétés d'État d'investissement s'impose

Les sociétés désignées sous l'appellation « société d'État d'investissement » sont : la Société générale de financement du Québec (SGF), la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA), la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR) et la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).

Le mode d'organisation de ces sociétés d'État mérite d'être revu afin d'améliorer la cohésion de leurs interventions. De plus, les modes d'organisation des entreprises évoluent actuellement en fonction de la concurrence et de la mondialisation des marchés. La présence de joueurs de grande taille est nécessaire pour être compétitif à l'échelle mondiale ou pour négocier avec des partenaires de même calibre.

C'est dans ce contexte que le gouvernement regroupera les sociétés d'État d'investissement dans une structure de type holding. Concrètement, les sociétés SOQUEM, SOQUIA, SOQUIP et REXFOR seront rattachées à la SGF et regroupées avec les placements qu'elle détient dans les mêmes secteurs, pour former des entités affiliées.

La nouvelle SGF deviendra ainsi le principal interlocuteur du gouvernement du Québec pour les investisseurs privés désirant réaliser un projet en partenariat. Globalement, elle a comme objectif de générer, d'ici les cinq prochaines années, des investissements totaux de 10 milliards de dollars dans dix secteurs d'activité. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement augmentera le capital-actions de la SGF de 2 milliards de dollars.

Les sociétés Innovatech : des investissements technologiques de 1,6 milliard de dollars d'ici 2002

Les sociétés Innovatech connaissent une réussite remarquable. Leur assise financière sera consolidée en les transformant en sociétés à capital-actions et la clause crépusculaire qui prévoyait la fin de leurs opérations le 31 mars 2000 sera éliminée. Le mandat des sociétés, qui est d'appuyer le démarrage d'entreprises technologiques, sera maintenu.

Par ailleurs, dans le but d'intensifier la présence des sociétés Innovatech en régions, une quatrième société Innovatech dédiée aux régions ressources sera constituée.

L'ensemble des modifications apportées aux sociétés Innovatech devrait leur permettre d'appuyer des projets technologiques représentant des investissements totaux, en partenariat avec le secteur privé, de près de 1,6 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

La SODEC : appuyer de nouveaux créneaux pour la diffusion de produits culturels

Le domaine de la culture a toujours bénéficié d'un soutien majeur de la part du gouvernement du Québec. Pour sa part, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) intervient en complémentarité aux institutions financières. Afin d'accroître le rayonnement international des produits culturels québécois et de répondre plus efficacement et avec plus

de souplesse aux besoins exprimés par sa clientèle, la SODEC sera dotée de nouveaux moyens d'intervention et de nouveaux outils financiers. La SODEC disposera d'un montant pouvant atteindre 20 millions de dollars pour aller de l'avant dans les nombreux projets envisagés.

La SDBJ : diversifier son mandat

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) sera restructurée afin qu'elle puisse participer conjointement avec le secteur privé à des projets de diversification économique du territoire qu'elle dessert. Le niveau des investissements privés attendu au cours des cinq prochaines années pourrait s'élever à 40 millions de dollars.

Les dividendes d'Hydro-Québec au service du développement économique

Les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque, notamment la SGF, auront des besoins de financement importants au cours des prochaines années. Par ailleurs, Hydro-Québec prévoit accroître sensiblement sa rentabilité future, ce qui se traduira par le versement de dividendes au gouvernement. Une partie des dividendes d'Hydro-Québec sera réinvestie dans les sociétés d'État à vocation économique afin de leur permettre de réaliser des projets d'investissement créateurs d'emplois en partenariat avec le secteur privé.

En fait, le gouvernement modifie l'utilisation des outils de développement économique qui sont à sa disposition. En demandant à Hydro-Québec de s'en tenir aux objectifs de son plan d'affaires, le gouvernement dégagera ainsi les sommes nécessaires qui permettront aux autres sociétés d'État d'accroître substantiellement l'investissement au Québec.

3. CRÉATION D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC

Le Québec offre de nombreux avantages pour attirer des investissements privés. Toutefois, dans un monde qui se globalise et où la concurrence pour attirer des investissements est vive, le seul fait d'avoir des avantages n'est pas suffisant. Il faut les promouvoir plus vigoureusement et mettre en place une structure d'accueil qui simplifie la tâche des entreprises et déclenche des décisions d'implantation. Le Québec doit aussi être doté d'une stratégie efficace à l'égard du démarchage et des stimulants offerts en matière d'investissements.

La stratégie vise à accroître la connaissance du Québec par les investisseurs et la reconnaissance que le Québec est un lieu propice à l'investissement. De plus, elle vise à mieux coordonner les intervenants gouvernementaux

ainsi que les interventions et les mesures de soutien auprès des entreprises désireuses d'investir au Québec.

Ainsi, Investissement-Québec sera mise en place et aura comme mission fondamentale de susciter davantage d'investissements au Québec. Elle agira également comme l'interlocuteur unique du gouvernement du Québec auprès des investisseurs qui requièrent un support de l'État.

Cette société sera formée par le regroupement de ressources provenant du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) et de l'ensemble du personnel de la Société de développement industriel du Québec (SDI). Il n'y aura donc pas de création d'un nouvel organisme. Deux rôles précis et essentiels seront attribués à Investissement-Québec.

Premièrement, Investissement-Québec assumera un rôle de coordination des actions gouvernementales en matière d'accueil et de soutien au financement de projets importants. La Société mettra sur pied un processus efficace d'accompagnement et de parrainage de l'investisseur. Investissement-Québec aura le mandat de leur présenter une offre intégrée pour les inciter à réaliser leur projet au Québec.

Deuxièmement, Investissement-Québec agira comme promoteur du Québec en vue d'attirer des investissements étrangers et d'accroître l'investissement domestique.

L'aide au financement

Au cours de la dernière année, le gouvernement a mis sur pied deux programmes pour favoriser le démarrage d'investissements privés: le Fonds de développement industriel (FDI) et le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE). Ces programmes ont atteint les objectifs qui avaient été fixés. Ils seront prolongés pour une période de cinq ans et leur gestion sera confiée à Investissement-Québec. Les activités de ces programmes seront intégrées dans un nouveau programme FAIRE qui disposera d'une enveloppe totale de 500 millions de dollars pour les cinq prochaines années, ce qui devrait générer pour 5 milliards de dollars d'investissements.

De plus, une somme pouvant atteindre 40 millions de dollars par année pendant cinq ans sera consacrée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité à des fins de perfectionnement et de formation de la main-d'œuvre dans le cadre de projets d'investissement majeurs qui pourraient totaliser 800 millions de dollars.

Garantie-Québec

Investissement-Québec aura une filiale dédiée au financement des PME qui sont une source majeure d'innovation et de création d'emplois. À cet effet, le nouveau programme d'assistance financière mis en place en 1996 sous le nom de Garantie-Québec continuera d'offrir la garantie de prêt comme principal produit financier. Cette approche vise à répondre aux nouvelles exigences du marché financier qui, depuis la dernière récession économique, limite l'accès au financement des entreprises, et plus particulièrement aux PME, en raison de sûretés et de garanties insuffisantes. Au cours des cinq prochaines années, Garantie-Québec aura pour objectif de participer au financement de 1,3 milliard de dollars de projets d'investissement réalisés par les PME du Québec.

4. DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DANS LES RESSOURCES

Maintien de l'assistance gouvernementale au secteur minier

Des crédits additionnels de 18 millions de dollars répartis sur trois ans seront octroyés pour soutenir le développement de l'industrie minière, ce qui devrait faciliter la réalisation de plusieurs projets pouvant totaliser près de 200 millions de dollars d'investissements.

Extension du réseau gazier

Des mesures seront mises en place pour appuyer des projets d'investissement pouvant atteindre 50 millions de dollars afin de desservir certains territoires qui n'ont pas encore accès au gaz naturel.

ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS
OBJECTIF : 19 MILLIARDS DE DOLLARS SUR 5 ANS

Mesures	Modalités	Investissements (M\$)
Nouvelle SGF	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de plus de consortiums avec le secteur privé • Participation minoritaire ; capital patient ; mise de fonds du gouvernement : 2 MM \$ • Approche proactive du développement d'un projet (prospection, montage financier, implantation et suivi) • 10 secteurs cibles : métaux et minéraux, matériel de transport, récréotouristique, agroalimentaire, produits forestiers, santé, chimie, technologie, machinerie, logistique industrielle 	10 000
Innovatech et autres sociétés d'État	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le démarrage de PME technologiques • Partenariat minoritaire • Création d'Innovatech Régions ressources • SODEC : création de SODEC financière avec le secteur privé ; financement de projets de diffusion sur le marché mondial des productions culturelles de grande envergure • SDBJ : favoriser la diversification économique 	1 650
Investissement-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Offre intégrée aux investisseurs • Recherche d'investissements étrangers • Prolongation du programme FAIRE pour 5 ans pour les projets de plus de 10 M\$ ou créant au moins 100 emplois et pour les projets de plus de 2 M\$ et créant au moins 50 emplois dans le multimédia, les centres d'appels et le minier • Formes d'aide : prise en charge d'intérêt, subvention par emploi créé, garantie de prêt • Principaux secteurs : métallurgie, chimie, produits forestiers, tourisme et technologie 	5 000
Garantie-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de prêt pour les projets d'investissement des PME • Marge de crédit à l'exportation • Financement des crédits d'impôt 	1 300
Emploi et Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la formation de la main-d'œuvre (maximum 40 M\$ / an) 	800
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour la réalisation d'études ou de travaux dans l'industrie minière • Extension du réseau gazier 	250
Total		19 000

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT 1998-2002 : 19 MM\$

POUR LES ENTREPRISES QUI RECHERCHENT UN SUPPORT FINANCIER DE L'ÉTAT

POUR LES ENTREPRISES QUI RECHERCHENT UN PARTENAIRE D'AFFAIRES

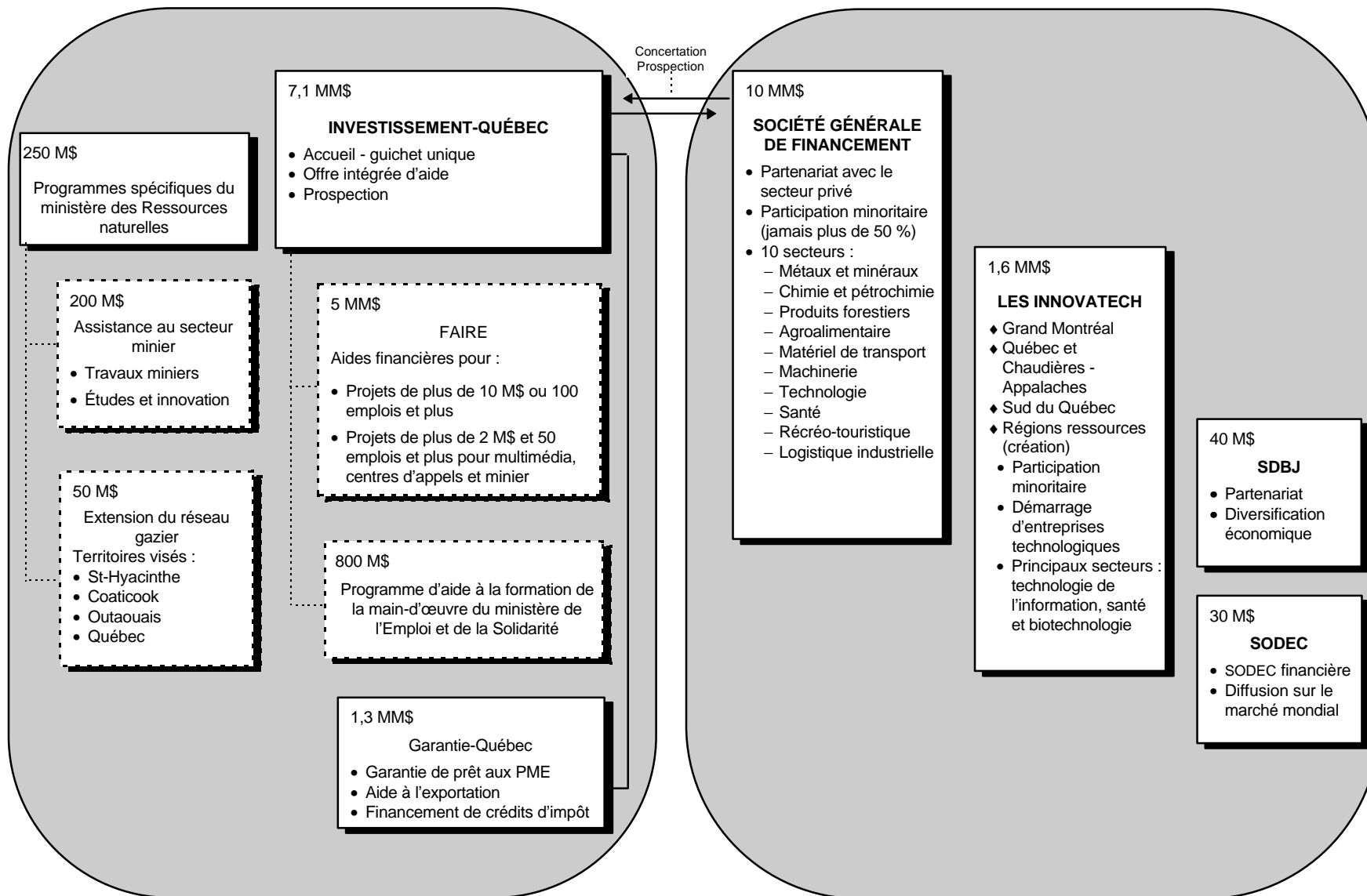


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	XV
1. L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES : UN ENJEU STRATÉGIQUE.....	3
1.1 Les investissements des entreprises québécoises.....	3
1.2 La stratégie pour l'accroissement des investissements privés	5
2. DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT D'INVESTISSEMENT ET DE CAPITAL DE RISQUE PLUS PERFORMANTES.....	13
2.1 La contribution des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque au développement économique du Québec	13
2.1.1 Le contexte historique	13
2.1.2 Les secteurs d'intervention	14
2.1.3 Les effets structurants.....	14
2.1.4 Tirer les leçons du passé	16
2.2 Les sociétés d'État face aux nouveaux défis du développement économique moderne.....	18
2.3 Les sociétés d'État d'investissement	18
2.3.1 Une réorganisation s'impose.....	19
2.3.2 La nouvelle structure de la SGF.....	21
2.3.3 Le plan stratégique de la SGF.....	23
2.3.4 Les modalités d'évaluation.....	25
2.4 Les sociétés Innovatech	25
2.4.1 Le mandat	25
2.4.2 Le bilan des activités.....	26
2.4.3 Les orientations et les priorités d'action	27
2.4.4 Innovatech Régions ressources	29
2.4.5 Le mode de financement	30

2.5	La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).....	31
2.5.1	Le mandat	31
2.5.2	Le bilan des activités.....	31
2.5.3	Les nouvelles orientations en matière de financement.....	32
2.6	La Société de développement de la Baie James (SDBJ).....	34
2.6.1	Le mandat	34
2.6.2	Les principales activités	34
2.6.3	Révision du mandat de la SDBJ	35
2.7	Hydro-Québec : entreprise rentable et source de financement.....	36
2.7.1	Les défis.....	36
2.7.2	Les objectifs d'investissement des sociétés d'État	37
2.7.3	Le financement des besoins de fonds des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque.....	39
3.	CRÉATION D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC.....	43
3.1.	Mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs	45
3.1.1.	Un rôle de coordination	45
3.1.2.	Un rôle de promotion et de prospection	47
3.1.3.	Le rôle stratégique des ministères sectoriels	48
3.1.4.	L'aide au financement.....	49
3.2.	Garantie-Québec.....	50
3.2.1.	Le produit	50
3.2.2.	Les nouvelles orientations.....	51
3.3.	Le financement d'Investissement-Québec.....	51
4.	DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DANS LES RESSOURCES	57
4.1.	Maintien de l'assistance gouvernementale au secteur minier.....	57
4.2.	Extension du réseau gazier.....	58
	CONCLUSION.....	61

LISTE DES TABLEAUX

1. Plan pour l'accroissement de l'investissement privé	6
2. SGF : Répartition des projets selon leur taille	25
3. Sociétés Innovatech - Capital-actions autorisé.....	30
4. Accroître les investissements privés Objectif : 19 milliards de dollars sur 5 ans	61

LISTE DES GRAPHIQUES

1. Investissement non résidentiel des entreprises Québec et pays du G-7 — 1980-1995	4
2. Plan pour l'accroissement de l'investissement privé Projets par secteur (selon les investissements prévus), mars 1998	7
3. Plan pour l'accroissement de l'investissement privé Projets par secteur (selon les emplois prévus), mars 1998.....	7
4. Objectif d'investissement 1998-2002 : 19 milliards de dollars	9
5. Effet de levier et financement type d'un projet de 100 millions de dollars réalisé en partenariat avec le secteur privé.....	16
6. Sociétés d'État d'investissement, 1996-1997.....	19
7. SGF : Répartition sectorielle des investissements prévus et de la création d'emplois, 1998-2002	24
8. Sociétés Innovatech - Répartition des placements par secteur d'activité.....	27
9. SODEC : Répartition des autorisations de financement par domaine d'activité pour 1996-1997.....	32
10. Plan stratégique d'Hydro-Québec - Utilisation des fonds, 1998-2002.....	37
11. Investissements des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque et d'Hydro-Québec	38
12. Utilisation des dividendes versés par Hydro-Québec, 1998-2002.....	39

INTRODUCTION

La croissance de l'emploi est au cœur des préoccupations du gouvernement. Or, l'investissement constitue un déterminant essentiel de la capacité de notre économie à générer des emplois.

C'est pourquoi le gouvernement a mis en place, au cours de la dernière année, un train de mesures favorisant l'investissement en matériel, de nature privée et publique, dont l'élément majeur est le Plan pour l'accroissement de l'investissement privé (PAIP). Le PAIP regroupait le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), des incitations fiscales, des partenariats avec les sociétés d'État, des investissements pour l'environnement, la disponibilité d'un bloc de 500 mégawatts de puissance énergétique pour la clientèle industrielle ainsi que le Fonds de développement industriel (FDI). Toutes ces mesures ont facilité le démarrage de nombreux investissements créateurs d'emplois. Après seulement un an, les objectifs d'investissement sont atteints à plus de 90 %, ce qui se traduira par la création de plus de 15 000 emplois directs.

Le gouvernement entend poursuivre sa stratégie d'appui aux investissements privés de manière à susciter encore plus de projets de la part des entreprises. Il entend réorganiser les outils à sa disposition afin de faire face aux défis des années 2000. Le gouvernement intensifiera également ses activités de promotion du Québec et de prospection auprès des décideurs locaux et étrangers.

Le Québec dispose d'avantages comparatifs importants. Cependant, dans un monde qui se globalise et où la concurrence pour attirer des investissements devient toujours plus féroce, le seul fait d'avoir des avantages n'est pas suffisant. Il faut les promouvoir plus vigoureusement et mettre en place une structure d'accueil qui simplifie la tâche des entreprises et déclenche des décisions d'implantation.

Ce document rappelle d'abord, brièvement, l'importance stratégique de l'investissement matériel pour une économie et présente par la suite le plan d'action et le détail des nouvelles mesures annoncées dans le Discours sur le budget.

1

*L'investissement des
entreprises : un enjeu
stratégique*

1. L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES : UN ENJEU STRATÉGIQUE

Plus d'investissements signifie davantage de création d'emplois

L'investissement matériel des entreprises, que cela soit par l'ajout d'équipements et de machines ou par la construction de nouvelles installations, constitue un des déterminants majeurs de la compétitivité d'une économie, de la création d'emplois et du niveau de vie. Il permet d'enrichir, sur une base durable, la structure industrielle d'une économie car la décision d'investir engage la destinée de l'entreprise sur une longue période. De plus, ce sont surtout les entreprises privées qui sont responsables des décisions d'investissement.

Pour une économie très ouverte comme celle du Québec, l'enjeu associé à l'investissement est de taille. En effet, le Québec est aujourd'hui plus que jamais soumis à la concurrence des produits et des services qui proviennent de l'extérieur. De plus, sa prospérité économique est fortement tributaire des exportations. Les entreprises installées au Québec ne peuvent donc se permettre d'investir moins que leurs concurrentes du reste du monde, au risque de perdre leurs parts de marché et de voir les emplois qui s'y rattachent disparaître.

L'investissement étranger : des bénéfices tangibles pour le Québec

Pour pallier à la croissance plus lente de la demande intérieure, le Québec doit conquérir de nouveaux marchés. Pour ce faire, l'apport de capital étranger devient indispensable. La plupart des pays l'ont compris ; ils se livrent une concurrence intense pour obtenir une part plus importante des investissements mondiaux. Outre le fait d'assurer un transfert de capital et ainsi de créer des emplois, les investissements réalisés par des entreprises étrangères engendrent d'autres bénéfices. Par exemple, ils peuvent permettre aux entreprises et à la main-d'œuvre québécoise d'acquérir des technologies et des compétences nouvelles, notamment en matière de gestion et d'accéder à de nouveaux réseaux d'information et de commercialisation. Ces bénéfices génèrent d'importantes retombées économiques pour les entreprises déjà établies au Québec.

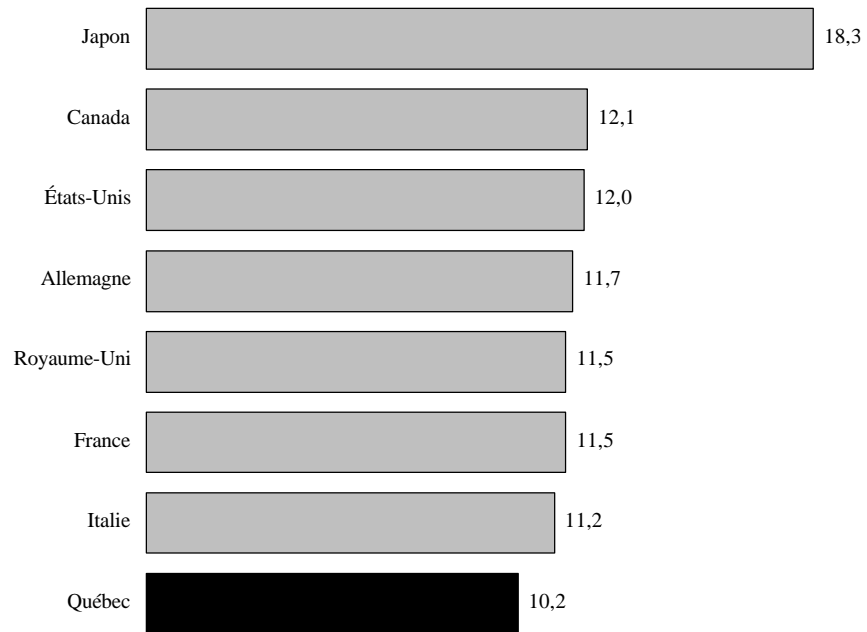
1.1 Les investissements des entreprises québécoises

L'investissement des entreprises revêt donc un caractère stratégique pour la création d'emplois et la croissance économique. Or, malgré l'essor observé dans divers secteurs d'activité de pointe, le Québec doit améliorer sa performance au chapitre des investissements des entreprises. En effet, depuis 1980, les investissements non résidentiels des entreprises ont

représenté 10,2 % du produit intérieur brut (PIB) au Québec, comparativement à une moyenne de 12,6 % dans les pays du G-7. Cela signifie que le déficit s'élargit entre le stock de capital productif disponible pour la main-d'œuvre du Québec et celui disponible pour celles des pays du G-7. Cette situation peut engendrer un écart de productivité et de compétitivité pour les biens et les services produits au Québec

Ce constat n'est pas nouveau ; il résume, en même temps, l'ampleur du défi que le Québec doit relever.

GRAPHIQUE 1
INVESTISSEMENT NON RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES
QUÉBEC ET PAYS DU G-7 — 1980-1995
 (en pourcentage du PIB)



L'investissement des entreprises est insuffisant

Pour susciter davantage d'investissements de la part des entreprises, le gouvernement doit utiliser les leviers à sa disposition et agir sur les facteurs qui influent sur la décision d'investir. La présence de marchés pour les produits et services et une main-d'œuvre qualifiée sont généralement les facteurs les plus importants.

En ce qui concerne les marchés, plus ceux-ci sont prometteurs, c'est-à-dire de grande taille, accessibles et en croissance, et plus le rendement associé aux investissements s'avère susceptible de se matérialiser. À cet égard, le Québec est bien situé. Avec les accords de libre-échange, il a accès au premier marché mondial, c'est-à-dire le marché nord-américain.

Quant à la présence de main-d'œuvre qualifiée et compétitive, le Québec est généralement bien doté, bien qu'en ce domaine il soit primordial de maintenir un processus d'amélioration continue et de réagir rapidement aux problèmes de pénurie qui peuvent survenir dans certaines spécialités.

Cependant, tant en ce qui concerne l'accès à un vaste marché que la présence de main-d'œuvre qualifiée, la situation du Québec n'est pas très différente de celle d'autres régions nord-américaines. Attirer plus d'investissements n'est donc pas un mince défi.

*Attirer plus d'investissements :
un défi de taille*

Dans sa stratégie de développement économique, le gouvernement propose des conditions encore plus favorables au développement économique en général pour renforcer davantage l'attrait du Québec comme site de localisation. On fait référence en particulier à des finances publiques saines, à la fiscalité concurrentielle pour les entreprises et les particuliers, à l'allégement réglementaire, à l'appui à l'innovation et au développement des ressources humaines. Pour rehausser de manière significative le niveau d'investissement des entreprises au Québec, des efforts supplémentaires et vigoureux seront certes nécessaires.

1.2 La stratégie pour l'accroissement des investissements privés

Le PAIP : un succès

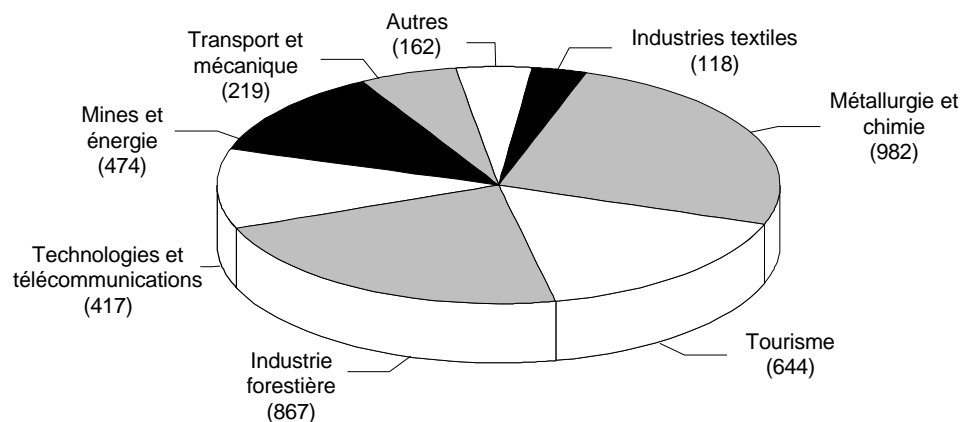
Considérant les enjeux énoncés précédemment, le Discours sur le budget de l'an dernier a mis en place les premiers éléments de la stratégie gouvernementale soit le Plan pour l'accroissement de l'investissement privé (PAIP). Le PAIP visait des investissements de 4,2 milliards de dollars avant octobre 1998. À la mi-mars, soit six mois avant l'échéance, les projets approuvés ou en phase finale de négociation représentaient 92 % de l'objectif fixé.

TABLEAU 1
PLAN POUR L'ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ
(en millions de dollars)

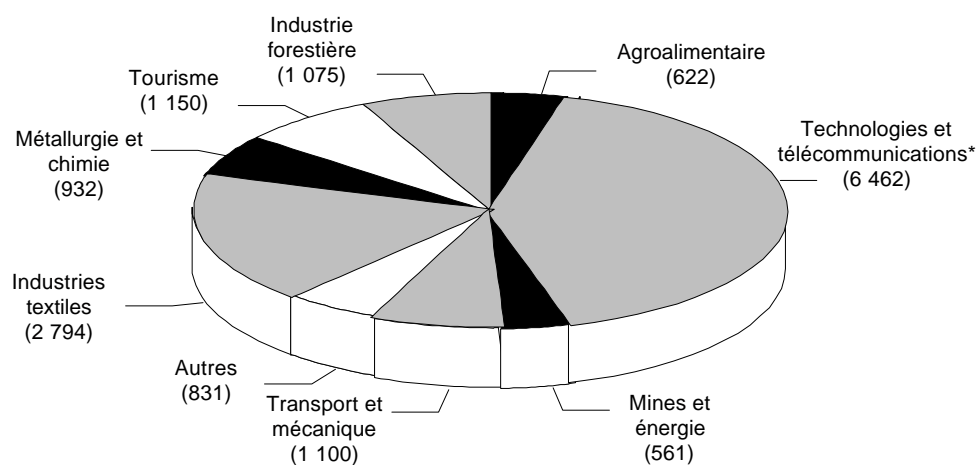
	Objectifs d'investissement (mars 1997)	Projets approuvés ou en phase finale de négociation (mars 1998)
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)	2 200	2 069 (94 %)
Mesures fiscales et partenariat dont :	1 300	1 223 (94 %)
– congé de taxe sur capital		
– amortissement accéléré		
– congé fiscal pour les nouvelles sociétés		
Investissements environnementaux	235	20 (9 %)
– agroenvironnement		
– sites contaminés		
Investissements soutenus par des mesures annoncées au Sommet sur l'économie et l'emploi :	500	571 (114 %)
– Fonds de développement industriel (FDI)		
– Hydro-Québec : bloc de puissance énergétique		
Total	4 235	3 883 (92 %)

Ces projets ont été réalisés dans des secteurs très diversifiés et, à terme, ils devraient entraîner la création de plus de 15 000 emplois directs.

GRAPHIQUE 2
PLAN POUR L'ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ
PROJETS PAR SECTEUR (SELON LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS),
MARS 1998
(en millions de dollars)



GRAPHIQUE 3
PLAN POUR L'ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ
PROJETS PAR SECTEUR (SELON LES EMPLOIS PRÉVUS), MARS 1998



* Incluant les centres d'appels

Le gouvernement propose cette année d'autres mesures concrètes pour rehausser de manière significative le niveau d'investissement des entreprises au cours des prochaines années.

*La stratégie du gouvernement
visé des effets durables*

Il n'est pas question ici de mesures conçues dans l'optique de résultats immédiats et éphémères mais plutôt d'actions structurantes qui auront des effets durables sur le développement de l'emploi au Québec et la croissance du niveau de vie.

Le gouvernement mettra à profit tous les moyens à sa disposition pour susciter davantage d'investissements de la part des entreprises.

Premièrement, le gouvernement mettra de l'avant certaines mesures visant à maximiser les effets de levier des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque. Concrètement, le gouvernement entend procéder au regroupement de certaines sociétés d'État afin de créer une entreprise d'État de grande taille, dotée des ressources financières et humaines suffisantes en vue de susciter davantage d'investissements. De plus, le gouvernement propose d'investir près de 2,4 milliards de dollars dans ces sociétés afin de leur permettre de réaliser, en partenariat avec le secteur privé, près de 11,7 milliards de dollars d'investissements au cours des cinq prochaines années.

Deuxièmement, le gouvernement mettra sur pied Investissement-Québec, une société d'État vouée à la promotion, à la prospection et au soutien à l'investissement. Il est impératif de mieux faire connaître le Québec comme site avantageux d'investissement.

Par ailleurs, plusieurs États américains et de nombreux pays d'Europe et d'ailleurs dans le monde ont mis en place des programmes élaborés et souvent généreux pour attirer plus d'investissements sur leur territoire. Le Québec ne peut rester en marge de ce phénomène. Il doit tout faire pour attirer de nouvelles entreprises, notamment celles avec des mandats mondiaux, de manière à participer pleinement à l'essor de l'économie mondiale et du commerce international.

Pour une économie de la taille de celle du Québec, les gains en termes d'emplois et de compétitivité associés à la réussite d'une telle démarche sont majeurs. Le gouvernement créera donc un programme de soutien aux investissements qui sera géré par Investissement-Québec. Ce programme, issu de la fusion du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et de la relance de l'emploi (FAIRE) et du Fonds de développement industriel (FDI), sera doté d'une enveloppe d'engagements totalisant 500 millions de dollars pour cinq ans et demeurera connu sous le nom du FAIRE. Compte tenu de l'effet de levier de ce type de programme, il devrait permettre au

secteur privé de réaliser des investissements de l'ordre de 5 milliards de dollars.

Par ailleurs, les PME continueront d'être appuyés vigoureusement et de manière particulière. La gestion du programme actuel de garantie de prêt de la Société de développement industriel du Québec (SDI) sera confiée à une filiale d'Investissement-Québec. Au cours des cinq prochaines années, cette filiale aura pour objectif d'appuyer pour 1,3 milliard de dollars de projets d'investissement.

Dans les économies modernes, la qualité et la formation de la main-d'œuvre constituent des éléments déterminants. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité consacrerait une enveloppe pouvant atteindre 40 millions de dollars par année pendant cinq ans pour la formation de la main-d'œuvre dans le cadre de projets d'investissement majeurs, ce qui pourrait permettre la concrétisation de projets totalisant 800 millions de dollars.

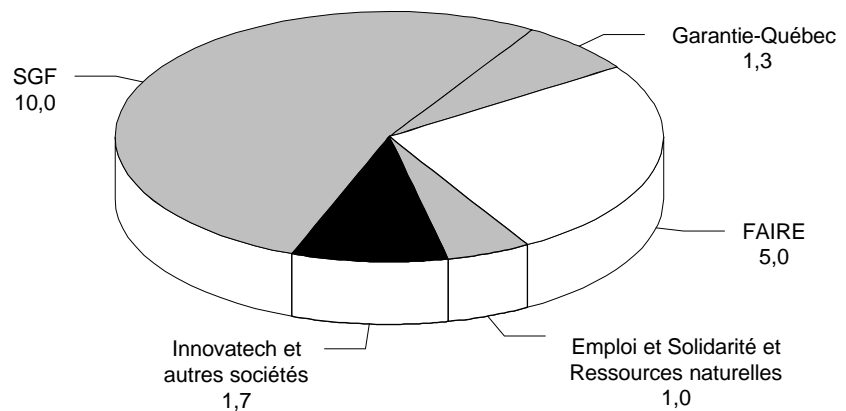
Par ailleurs, d'autres mesures spécifiques au secteur des ressources naturelles devraient entraîner des investissements de plus de 250 millions de dollars.

Un objectif de 19 milliards de dollars d'investissements privés

En résumé, le gouvernement propose un plan ambitieux pour stimuler les investissements et la création d'emplois. Les objectifs sont élevés puisqu'ils visent à initier des investissements totalisant 19 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Le graphique suivant illustre les objectifs du gouvernement.

GRAPHIQUE 4

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT 1998-2002 : 19 MILLIARDS DE DOLLARS
(en milliards de dollars)



2

*Des sociétés d'État
d'investissement et de
capital de risque plus
performantes*

2. DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT D'INVESTISSEMENT ET DE CAPITAL DE RISQUE PLUS PERFORMANTES

Les changements majeurs qui façonnent les économies modernes amènent naturellement les gouvernements à remettre leurs rôles en question. Par conséquent, il va de soi que les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque soient également appelées à remettre en question leurs stratégies d'action et leur mode d'organisation et de fonctionnement. Les sociétés d'État dont il est question ici sont : la Société générale de financement du Québec (SGF), la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA), la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR), la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), les sociétés Innovatech, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et la Société de développement de la Baie James (SDBJ).

Avant de présenter les mesures concernant ces sociétés d'État, il est utile de tracer le bilan de leurs activités ainsi que les défis et enjeux auxquels elles font face.

2.1 La contribution des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque au développement économique du Québec

2.1.1 Le contexte historique

La mise sur pied des sociétés d'État a contribué de façon significative au développement du Québec

Les motifs ayant conduit à la nationalisation de l'électricité ont donné lieu à la création de plusieurs sociétés d'État dans les années 60 et 70. La notion de nationalisme économique, alors en vogue partout dans le monde pour justifier l'interventionnisme de l'État, était également présente au Québec. Ainsi, les carences de l'entrepreneuriat francophone et l'absence de grand capital québécois ont amené le gouvernement à utiliser le levier de l'État pour intervenir dans les secteurs considérés comme stratégiques. La formule de société d'État était considérée plus souple que la régie ministérielle interne pour la gestion de ces interventions.

Le contexte socio-économique qui a amené la création des premières sociétés d'État a bien changé au cours des années. Qu'il suffise de mentionner le grand nombre de Québécois francophones maintenant présents dans des rôles de décideurs et aussi l'émergence de ce qui est

appelé «Québec inc.». Il est permis de croire que la contribution des sociétés d'État fut un élément déterminant de cet essor.

2.1.2 Les secteurs d'intervention

Les sociétés d'État interviennent principalement dans des secteurs d'activité liés au développement ou à la transformation des ressources naturelles: le pétrole et le gaz, les mines, les métaux, la pétrochimie, la forêt et l'agroalimentaire. Toutefois, la SGF a commencé, dès 1982, à effectuer certains investissements dans des domaines de pointe, telles la biotechnologie et les technologies de l'information. Ce virage s'est accentué, dans les années 90, avec la création des trois sociétés Innovatech dédiées à la promotion et au soutien des projets d'innovation technologique.

2.1.3 Les effets structurants

Comme catalyseur de projets d'investissement, les sociétés d'État contribuent à enrichir la structure industrielle

Dans le contexte actuel de chômage élevé, les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque représentent un des moyens que se donne le gouvernement pour accroître l'investissement, l'emploi et ultimement le niveau de vie et le bien-être des Québécois. Dans une perspective historique, on ne peut contester la contribution des sociétés d'État à la mise en place d'une structure industrielle moderne et diversifiée au Québec.

Ces sociétés publiques exercent une action structurante et rentable dont les bénéfiques sont durables pour le développement économique du Québec. Elles jouent un rôle précis de catalyseur et d'initiateur de projets structurants et créateurs d'emplois. Elles sont actives dans la recherche de nouvelles opportunités qui permettent de raffermir le tissu industriel québécois et d'en accroître la diversification. Elles contribuent aussi au maillage d'entreprises locales et étrangères en mettant de l'avant, par exemple, des projets à l'intérieur de grappes industrielles.

Les sociétés d'État contribuent à attirer des partenaires industriels étrangers en mettant en valeur les avantages de venir s'implanter au Québec. La présence d'une société d'État constitue un atout important lorsqu'un partenaire local est recherché. Les opérations de promotion de même que la bonne réputation et l'expertise des sociétés d'État permettent de rehausser la notoriété et l'attrait du Québec comme site d'investissement. De plus, leur expertise des montages financiers et du marché nord-américain représentent des avantages indéniables, en particulier lorsque l'investisseur étranger envisage un projet au Québec comme une porte d'entrée vers le marché américain.

Le partenariat d'affaires entre le secteur privé et la société d'État comporte également la notion de partage de risque entre les partenaires, ce qui est de nature à favoriser la réalisation d'un plus grand nombre de projets. Les sociétés d'État peuvent participer à des projets dans des domaines plus risqués qui offrent une perspective de rentabilité à plus long terme (capital patient) mais qui, par ailleurs, amènent des effets structurants sur l'économie.

Les privatisations apportent également une contribution notable au raffermissement de la structure industrielle québécoise. Lors de la disposition d'un actif détenu par une société d'État, le gouvernement recherche l'acheteur offrant les meilleures perspectives de développement pour l'entreprise visée, tout en respectant les orientations gouvernementales en matière de développement économique. Les dispositions d'actif, effectuées au moment opportun, permettent souvent d'inculquer un nouveau dynamisme à l'entreprise par l'injection de capitaux neufs, l'arrivée de nouveaux gestionnaires ou l'adoption de nouvelles orientations. Ce fut le cas, par exemple, à la suite de la vente des intérêts de SOQUEM dans Cambior inc. Cette entreprise est devenue une des plus importantes sociétés minières au Québec et ses activités s'étendent maintenant à l'échelle mondiale. Dans d'autres cas, la privatisation a permis de renforcer l'entreprise et le secteur d'activité dans lequel elle évolue, en suscitant, par exemple, des alliances avec des investisseurs étrangers.

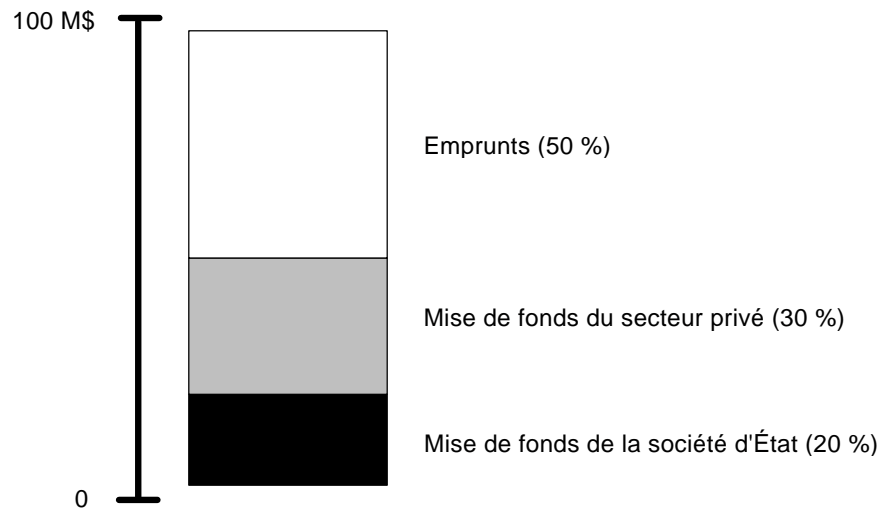
Il faut enfin souligner que les participations des sociétés d'État ont eu un impact déterminant sur les compétences scientifiques, techniques et administratives des Québécois. Plusieurs des grandes entreprises privées québécoises ont pris de l'envergure grâce aux relations d'affaires qu'elles entretiennent avec les sociétés d'État. Les actions de celles-ci ont donc directement contribué à la vigueur de l'entrepreneurship francophone.

L'effet de levier

Des résultats éloquentes : cinq dollars d'investissements pour chaque dollar investi par une société d'État

Les mises de fonds du gouvernement du Québec dans les sociétés d'État ont un effet de levier très important. Ainsi, au cours des sept dernières années, chaque dollar que ces sociétés ont investi a généré environ cinq dollars d'investissements total. De plus, il s'agit de projets réalisés en partenariat avec le secteur privé qui, en plus des emplois reliés à la phase de construction, permettent de créer des emplois permanents.

GRAPHIQUE 5
**EFFET DE LEVIER ET FINANCEMENT TYPE D'UN PROJET DE
 100 MILLIONS DE DOLLARS RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC
 LE SECTEUR PRIVÉ**



2.1.4 Tirer les leçons du passé

Le secteur privé doit être le maître-d'œuvre des projets d'investissement

Au fil des ans, les expériences réalisées dans les nombreux projets auxquels ont participé les sociétés d'État ont permis de dégager les leçons suivantes :

- la plupart des projets où le gouvernement, par l'intermédiaire d'une société d'État, détenait le contrôle majoritaire d'une entreprise en concurrence avec le secteur privé, se sont soldés par des pertes substantielles (Sidbec, Société nationale de l'amiante, MIL Davie, Québécoir, Raffinerie de sucre du Québec);
- le gouvernement a essuyé des pertes importantes dans des tentatives de sauvetage d'entreprises en difficulté (Société pétrochimique Kemtec);
- le gouvernement se place dans une position de négociation très désavantageuse en cas de difficultés financières d'un projet si le risque financier qu'il assume n'est pas proportionnel à celui pris par le secteur privé ;
- les projets des sociétés d'État ayant connu du succès sont ceux où le risque financier était assuré en grande partie par le secteur privé et où l'opérateur était un spécialiste du secteur ;
- lorsque les sociétés d'État se départissent de leurs placements au moment opportun et à un prix juste et équitable, elles obtiennent des

rendements élevés qui justifient, d'un point de vue financier, la mise de fonds du gouvernement.

Des participations minoritaires et sur une base d'affaires

Ces constats permettent d'identifier un certain nombre de facteurs qui devraient baliser la participation de la société d'État à un projet d'investissement et ainsi réduire les risques assumés par le gouvernement et les pertes financières futures. Le gouvernement tourne définitivement la page sur les modes d'intervention passés où une société d'État devenait la pièce maîtresse du développement d'un secteur d'activité donné. Le secteur privé demeure le moteur de la croissance de l'économie et de l'emploi.

Premièrement, les sociétés d'État et leurs filiales doivent participer aux projets sur une base d'affaires, à des conditions et à un risque équivalents à ceux du partenaire privé. Une telle démarche permet à la société d'État d'obtenir un rendement raisonnable, comparable à celui du secteur privé.

Deuxièmement, à moins de circonstances exceptionnelles (liquidation, départ d'un actionnaire important, etc.), ces sociétés d'État et leurs filiales ne devraient détenir que des participations minoritaires dans les projets d'investissement, c'est-à-dire des participations de 50 % et moins. De cette manière, les choix et les décisions stratégiques relèvent du secteur privé de sorte que le risque encouru par la société d'État se réduit à celui assumé par le secteur privé, responsable de la bonne marche du projet. Le secteur privé détient l'expertise nécessaire à la gestion quotidienne de l'entreprise et doit donc assumer le leadership des opérations courantes. Les sociétés d'État doivent utiliser leur expertise sectorielle comme catalyseur pour favoriser la concrétisation de nouveaux projets.

Mobiliser les ressources vers le développement de nouveaux projets

Troisièmement, ces sociétés doivent se concentrer sur le déclenchement de projets d'investissement et non pas sur une participation permanente dans des entreprises existantes, comme le ferait, par exemple, une société de placements. Dans ce dernier cas, l'intervention de la société d'État n'entraînerait aucun impact économique additionnel. Le rôle temporaire exercé par la société d'État permet au gouvernement de récupérer sa mise de fonds ainsi qu'une plus-value lorsque la présence de l'État n'est plus requise (maturité du projet) et que le moment est propice. La société d'État doit donc se départir de sa participation à un prix juste et équitable. Les montants ainsi récupérés peuvent être réinvestis dans d'autres projets pour continuer à faire tourner la roue de l'activité économique. Les politiques de la société d'État doivent comprendre des indications concernant le moment où les participations doivent être vendues ainsi que les objectifs de rentabilité visés.

2.2 Les sociétés d'État face aux nouveaux défis du développement économique moderne

Les sociétés d'État doivent s'adapter aux bouleversements structurels de l'économie

Le Québec, comme la plupart des pays industrialisés, doit composer avec des bouleversements structurels qui contribuent, à maints égards, aux problèmes économiques actuels, notamment celui du chômage.

Depuis le début des années 90, le Québec a dû s'adapter rapidement à la mondialisation de l'économie qui s'est opérée sous l'impulsion de deux facteurs majeurs: la déréglementation et la révolution des technologies de l'information. Ceci a eu pour conséquence, entre autres, que les composantes de l'économie à forte intensité de savoir sont maintenant les plus dynamiques.

Essentiellement, la révolution technologique et l'ouverture des marchés provoquent des changements structurels qui imposent de nouvelles exigences au développement économique, mais aussi favorisent l'émergence de nouvelles opportunités. Ainsi, à cause de cette évolution constante et rapide, les sociétés d'État doivent être disposées à s'adapter constamment aux changements qui surviennent dans l'environnement économique afin de profiter de nouvelles opportunités de développement.

Les sociétés d'État demeurent des instruments importants de développement pour le Québec

Dans le contexte actuel de globalisation, l'entreprise privée se voit attribuer un rôle de premier plan dans le développement économique. Au Québec, la montée de l'entrepreneuriat et la présence de PME et de grandes entreprises québécoises permettent au secteur privé de prendre la relève des sociétés d'État dans plusieurs domaines d'activité. Il serait toutefois risqué de miser uniquement sur le secteur privé pour réaliser le plein potentiel de développement du Québec. La rentabilité sociale, les effets structurants et le contexte particulier du Québec dans l'ensemble nord-américain sont des éléments moins valorisés par le secteur privé mais pris en compte par l'État québécois dans la mise en place d'une politique économique.

Le gouvernement doit donc conserver des instruments souples et efficaces pour réaliser des interventions jugées stratégiques pour l'économie du Québec. Par conséquent, le mandat, les activités et l'organisation des sociétés d'État doivent appuyer les stratégies gouvernementales.

2.3 Les sociétés d'État d'investissement

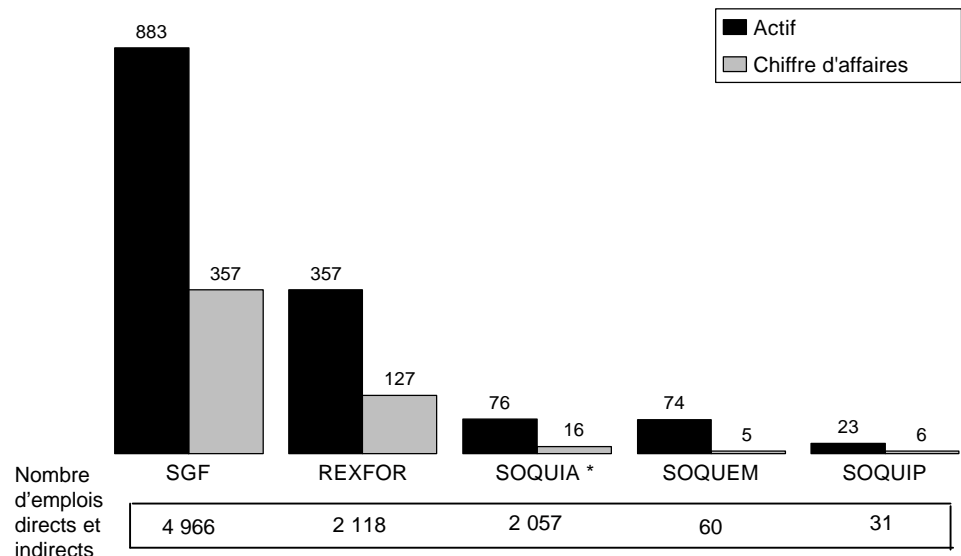
Avant d'aborder le plan d'action et les mesures annoncées au Discours sur le budget qui en découlent, il est utile de tracer un portrait-synthèse des cinq sociétés d'État d'investissement.

Les cinq sociétés d'État dont il est question sont la SGF, REXFOR, SOQUIP, SOQUEM et SOQUIA.

Le gouvernement du Québec a créé ces sociétés, dans les années 60 et 70, dans le but d'accentuer le développement de certains secteurs industriels, la plupart du temps en partenariat avec le secteur privé.

Le graphique suivant illustre bien l'importance des sociétés d'État d'investissement pour l'économie du Québec. En 1996-1997, elles totalisaient un actif sous gestion de plus de 1,4 milliard de dollars, un chiffre d'affaires global de 511 millions de dollars et elles soutenaient plus de 9 000 emplois.

GRAPHIQUE 6
SOCIÉTÉS D'ÉTAT D'INVESTISSEMENT, 1996-1997
 (en millions de dollars)



* Après la transaction avec Capital d'Amérique CDPQ inc. visant à créer une société d'investissement dans le secteur bioalimentaire

2.3.1 Une réorganisation s'impose

Le mode d'organisation actuel ne correspond plus aux exigences des années 2000

Le mode actuel d'organisation des sociétés d'État d'investissement est le résultat d'une suite de décisions gouvernementales dont les plus anciennes remontent au début des années 60. De manière ponctuelle, le gouvernement a créé une société pour chacun des secteurs d'activité qu'il souhaitait développer à ce moment. Or, avec le temps, ce mode d'organisation, où chaque entité fonctionne indépendamment l'une de l'autre, présente plusieurs lacunes.

Ainsi, il y a un manque de concertation et de synergie entre les sociétés d'État d'investissement. Elles sont indépendantes les unes des autres et elles ne cherchent pas à coordonner leurs interventions ni à partager leurs expériences.

De plus, ces sociétés ont chacune leurs activités de prospection des investissements, ce qui est plus coûteux et moins efficace, et dont l'ampleur varie en fonction de leur capacité financière. Un regroupement leur permettrait d'avoir accès à un bassin plus vaste de promoteurs et de développer davantage le volet international.

Aussi, le partage des responsabilités entre les sociétés n'est pas toujours précis. Par exemple, la SGF et REXFOR détiennent des placements dans des entreprises de pâtes et papiers.

Les sociétés d'État d'investissement doivent assumer un rôle de catalyseur du développement économique. Elles ont aussi un rôle important à jouer en matière de recherche d'investisseurs, particulièrement en ce qui concerne les investissements étrangers. Il existe, en effet, une compétition féroce entre les juridictions pour attirer les investissements étrangers et les mandats mondiaux. Les sociétés d'État d'investissement doivent être proactives et faire preuve d'imagination et de leadership de manière à développer des projets en partenariat avec le secteur privé et ainsi influencer les décisions pour que le Québec obtienne une part plus grande des investissements.

D'autre part, les priorités gouvernementales en matière d'innovation et de développement des marchés (exportations) doivent également faire partie des préoccupations des sociétés d'État d'investissement.

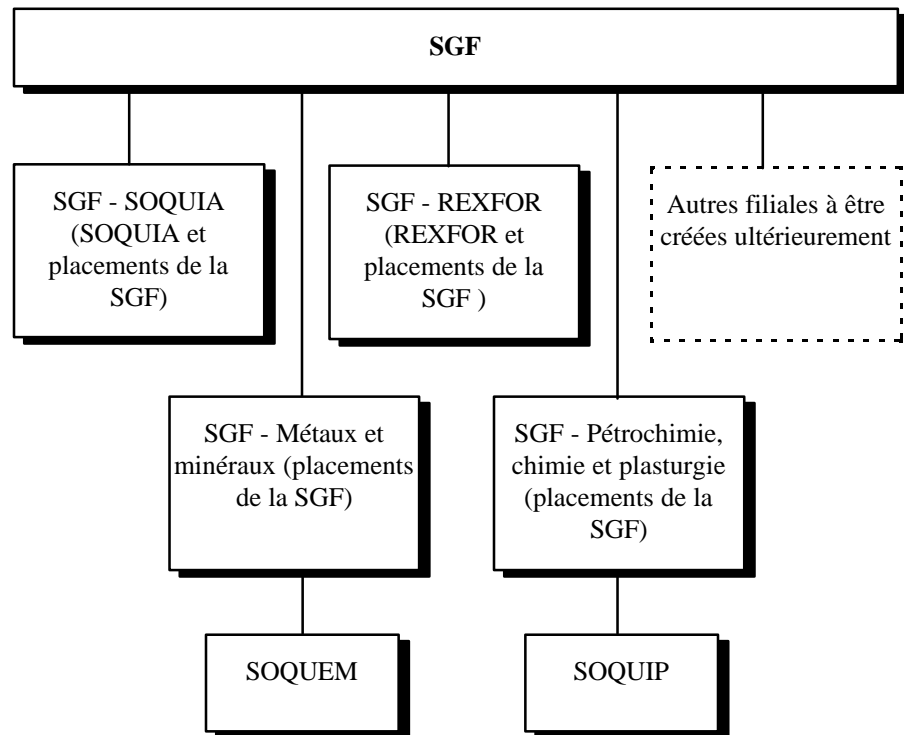
On assiste à la création de très grands groupes industriels

Ces sociétés d'État sont aussi appelées à modifier leur façon de faire de manière à relever les nouveaux défis et enjeux que pose le développement économique moderne. Le principal défi concerne la mondialisation de l'économie. Cette tendance devrait amener les entreprises à adopter une vision plus large du développement économique, tout en misant sur leur expertise sectorielle. De plus, les entreprises les plus actives sur les marchés mondiaux sont de très grande taille et leur succès dépend, entre autres, de la synergie et de la concertation qui se développent entre les entités autonomes qui composent l'entreprise. Les sociétés d'État d'investissement doivent donc être disposées à opérer au sein d'entités plus grandes, avec un mode d'organisation différent, de manière à répondre efficacement à ce défi.

2.3.2 La nouvelle structure de la SGF

Regrouper les sociétés d'État d'investissement pour favoriser la synergie et la cohésion

De manière à ce que les sociétés d'État d'investissement participent pleinement à l'effort de cohésion et d'efficacité de l'action du gouvernement en matière de développement économique, elles seront regroupées dans une structure de type holding. Concrètement, les sociétés d'État SOQUEM, SOQUIA, SOQUIP et REXFOR seront rattachées à la SGF et regroupées avec les placements qu'elle détient dans les mêmes secteurs, pour former des entités affiliées.



Ce nouveau mode d'organisation permettra d'obtenir une meilleure cohésion de l'action des sociétés d'État en matière de développement économique. À l'actuelle vision sectorielle s'ajoutera la vision globale du développement économique. En s'assurant de la coordination des actions des sociétés entre elles ainsi qu'avec les orientations économiques du gouvernement, le holding devrait permettre à l'économie québécoise de profiter pleinement du potentiel de synergie de leurs interventions. De plus, cela permettra d'éliminer le problème du partage des secteurs d'activité entre les sociétés d'État, et de diminuer le nombre de démarches que les investisseurs locaux et internationaux doivent effectuer pour compléter leur montage financier.

Par ailleurs, la création d'un holding aura un effet positif sur l'efficacité des sociétés d'État. En effet, la création d'un interlocuteur unique améliorera la perception de la société d'État auprès du secteur privé, de même que la prospection des investissements et permettra de rationaliser les frais de gestion (financement, démarchage international, privatisation, montage financier, etc.).

La nouvelle SGF : principal interlocuteur pour les entreprises désirant réaliser un projet en partenariat

Le nouveau mode d'organisation permettra également de rapprocher la philosophie de gestion des sociétés d'État de celle du secteur privé en renforçant l'autonomie de la société-mère et en réduisant l'encadrement gouvernemental des filiales. Les paliers d'autorisation seront adaptés à la taille du holding, ce qui cadre mieux avec le rôle d'investisseur de ces sociétés et la taille des institutions à travers le monde avec lesquelles la SGF est en compétition. Les sociétés d'État y gagneront en termes de flexibilité et de rapidité d'exécution.

La mise en place de la nouvelle structure d'organisation ne modifiera pas en profondeur le mode de fonctionnement de la SGF. Le cadre décisionnel actuel de la SGF sera préservé ainsi que les rôles respectifs des acteurs impliqués : gouvernement, SGF, entrepreneurs, investisseurs. Préserver ainsi l'actuelle relation entre la SGF et le gouvernement fournira aux partenaires privés un niveau de confort appréciable et éprouvé.

Dans le cadre de l'augmentation de ses activités, la SGF envisage, lorsque le nombre, la valeur et le degré de maturité de ses placements dans un secteur industriel le justifieront, de transférer ces placements à une filiale autonome ayant à sa tête une direction spécialisée dans le domaine. Un conseil d'administration recruté au sein de ce secteur industriel assistera la direction dans ses activités.

Ainsi, quatre filiales seront créées à court terme : la SGF-Pétrochimie, chimie et plasturgie à laquelle sera rattachée SOQUIP, la SGF-Métaux et minéraux à laquelle sera rattachée SOQUEM, la SGF-SOQUIA et la SGF-REXFOR qui regrouperont les placements des secteurs agroalimentaires et forestiers respectivement.

Les autres secteurs en développement continueront à croître au sein de la SGF jusqu'à ce que la formation d'une filiale autonome soit de nouveau justifiée.

Dans le but d'assurer une intégration harmonieuse des ressources humaines et des activités, un comité sera mandaté pour superviser cette opération. À la lumière de ses travaux, il pourra, au besoin, suggérer des ajustements à la structure organisationnelle proposée.

Poursuite de la collaboration avec les ministères sectoriels

Pour chacune des filiales envisagées, la majorité des membres du conseil d'administration proviendra du milieu industriel concerné et ne sera pas liée à la SGF. Afin d'assurer une saine représentativité industrielle, ces membres seront nommés après consultation des leaders d'organismes privés les plus représentatifs du secteur et des ministères sectoriels concernés. Dans le cadre de la préparation des plans d'affaires des filiales, ceux-ci seront réalisés en étroite collaboration avec les ministères sectoriels impliqués.

2.3.3 Le plan stratégique de la SGF***L'objectif de la SGF : réaliser 10 milliards de dollars d'investissements en partenariat avec le secteur privé***

La réorganisation des sociétés d'État d'investissement contribuera à accroître de manière significative l'investissement et l'emploi au Québec. En effet, les orientations stratégiques de la SGF pour la période 1998-2002 s'inscrivent dans le cadre global des défis stratégiques que le gouvernement aura à relever au cours des prochaines années à savoir:

- favoriser la création d'emplois ;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques ;
- proposer un renouvellement de la stratégie de développement économique en vue de maximiser ses effets sur l'économie du Québec ;
- accentuer la concertation de l'action gouvernementale en vue d'accélérer le développement économique.

Globalement, la SGF a comme objectif de générer, d'ici les cinq prochaines années, des investissements totaux de 10 milliards de dollars, principalement en régions. Ces investissements nécessiteront, de la part du gouvernement, des mises de fonds totales de 2 milliards de dollars. Ils pourraient entraîner la création de 26 000 emplois directs et 49 000 emplois indirects ou reliés à la phase de construction. Un tel objectif représente un défi de taille. La SGF devra notamment développer la prospection des investissements afin d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs qui souhaitent réaliser leur projet en partenariat avec une société d'État.

Des projets dans des secteurs prometteurs

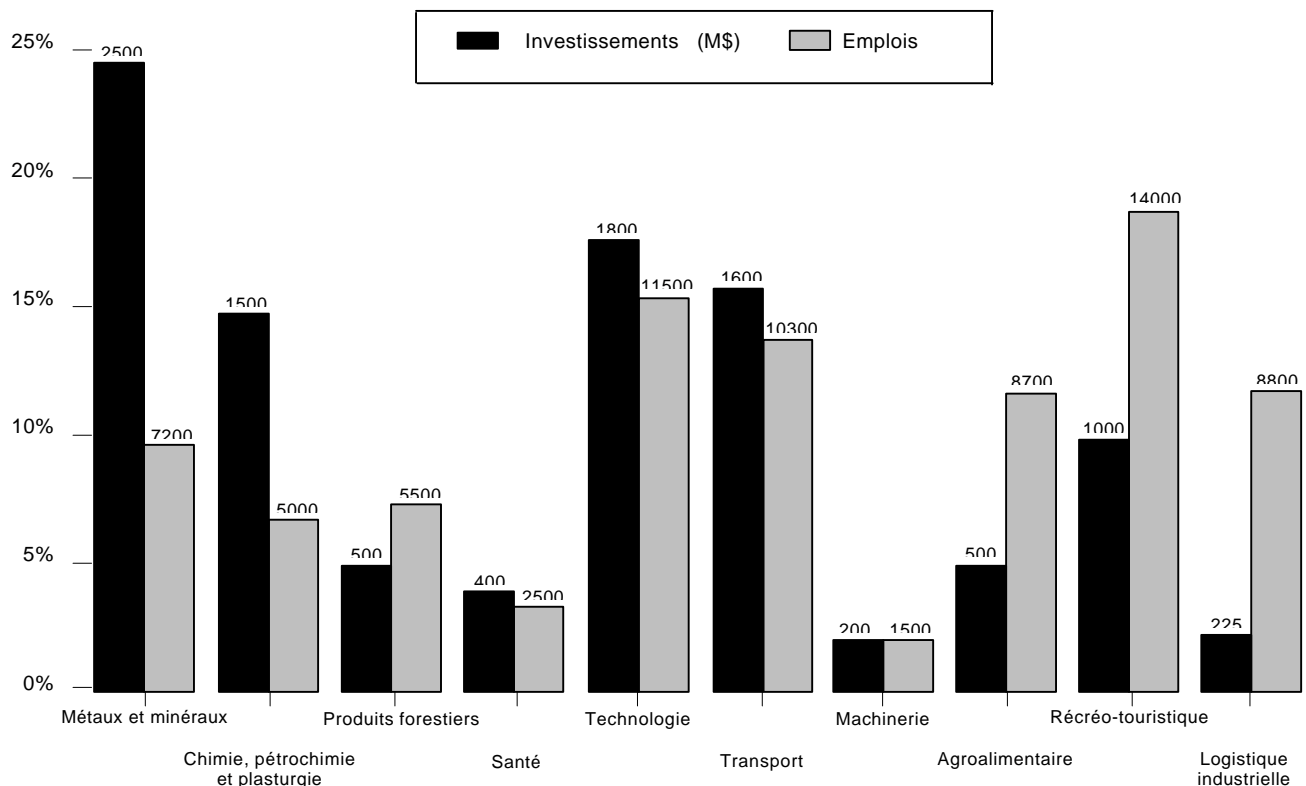
Actuellement, le choix des secteurs d'activité où interviennent les sociétés d'État d'investissement repose en grande partie sur des considérations historiques. De plus, ces choix n'ont jamais véritablement été remis en question. Dès lors, l'approche du gouvernement est de ne pas privilégier des secteurs d'activité aux dépens des autres. Sur cet aspect, la SGF devra plutôt se doter de grandes lignes directrices qui correspondent aux orientations fondamentales de la politique de développement économique du Québec, comme de favoriser l'innovation, la R et D, les exportations, les mandats mondiaux, la transformation secondaire des ressources, les projets

structurants et le développement durable.

Les investissements escomptés se retrouvent dans dix secteurs d'activité. Le graphique suivant présente la répartition en pourcentage des investissements totaux et de l'emploi total par secteur d'activité. De plus, pour chaque secteur, le montant d'investissement et le nombre d'emplois prévu est indiqué au-dessus de chaque bâtonnet. Par exemple, le secteur métaux et minéraux, devrait représenter pour près de 25 % des investissements totaux prévus et pour près de 10 % de l'emploi. Par contre, environ 10 % des investissements seraient rattachés au secteur récréo-touristique, ce qui se traduirait par la création de 14 000 emplois ou 19 % du total prévu.

GRAPHIQUE 7

SGF : RÉPARTITION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS, 1998-2002



Le partenariat de la SGF avec le secteur privé pourra également être réalisé en fonction des projets intéressants qui se présentent, quel que soit le secteur d'activité. En effet, les secteurs traditionnels peuvent également offrir des opportunités stratégiques et un fort potentiel d'innovations.

Sur la base du nombre de projets et de leur importance, ces objectifs sectoriels se traduisent comme suit:

TABLEAU 2

SGF : RÉPARTITION DES PROJETS SELON LEUR TAILLE

	Taille des projets	
	100 M\$ et plus	Moins de 100 M\$
Projets à réaliser	24	101
Taille moyenne des projets (M\$)	320	30

Il est important de rappeler que les modalités de participation de la SGF aux projets d'investissement devront correspondre aux trois principes fondamentaux énoncés précédemment, à savoir des investissements sur une base d'affaires, une participation minoritaire au projet (participation de 50 % ou moins), l'obligation pour la SGF de se départir de son placement au moment opportun à un prix juste et équitable.

2.3.4 Les modalités d'évaluation

Le gouvernement assurera un suivi de la performance de la SGF

Le gouvernement devra évaluer la performance de la SGF en termes financiers et en termes de retombées économiques. Le plan quinquennal que la SGF soumet à l'approbation du gouvernement comportera des cibles de performance et de réalisation de projets qui constitueront des points de référence lors de l'évaluation. En particulier, le gouvernement devra veiller à ce que le rendement sur sa mise de fonds dans la SGF couvre, à moyen terme, au moins le coût du financement de sa participation dans cette société. Il devra aussi évaluer dans quelle mesure la Société observe les grandes orientations de la politique de développement économique du Québec en assurant un suivi régulier des projets auxquels elle s'associe.

2.4 Les sociétés Innovatech

2.4.1 Le mandat

Les sociétés Innovatech ont pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur les territoires qu'elles desservent. Leurs engagements d'investissement sont pris sous forme de placements de nature risquée dans des entreprises offrant de fortes probabilités de croissance. Leurs interventions touchent donc tous les secteurs d'activité à forte valeur ajoutée créateurs d'emplois bien rémunérés.

2.4.2 Le bilan des activités

Plus de 1,2 milliard de dollars d'investissements depuis leur création

Les trois sociétés Innovatech ont été créées à des dates différentes et par conséquent, n'ont pas atteint le même stade de développement.

La société Innovatech du Grand Montréal a appuyé plus d'une centaine d'initiatives depuis sa création en 1992, et contracté des engagements financiers totalisant 202 millions de dollars. Les projets soutenus ont permis la réalisation d'investissements estimés à plus d'un milliard de dollars et la création ou le maintien de 5 500 emplois. La valeur comptable du portefeuille de la Société s'élève à 121,3 millions de dollars au 31 mars 1997. Innovatech Grand Montréal a procédé à une évaluation de la valeur marchande de ses placements. Celle-ci s'élève à 150,9 millions de dollars, soit une plus-value de 24,4 %. La Société possède un portefeuille très diversifié. Les secteurs d'activité les plus importants sont ceux des technologies de l'information, des sciences de la santé et de la métallurgie et chimie industrielle.

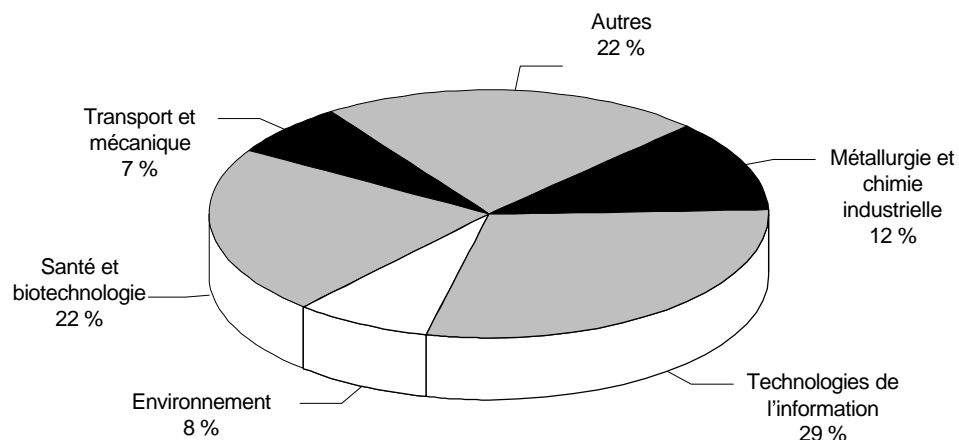
La société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a participé au financement de 46 initiatives depuis décembre 1993, impliquant des engagements financiers de 38,5 millions de dollars. Ses interventions ont suscité des investissements totaux de 218,3 millions de dollars pour les régions concernées et permis de créer ou maintenir quelque 1 150 emplois. Ses principaux domaines d'intervention sont ceux des technologies de l'information et des sciences de la santé.

La société Innovatech Sud du Québec a terminé sa première année complète d'opération le 31 mars 1997. À cette date, elle avait soutenu dix initiatives et engagé un peu plus de 10 % de sa dotation en capital.

Compte tenu de l'âge du portefeuille des sociétés Innovatech de Québec et Chaudière-Appalaches et du Sud du Québec, la valeur marchande des placements est difficilement appréciable. Toutefois, les provisions au titre de mauvaises créances sont minimes dans les deux cas. Comme elles épousent un mode de gestion et d'intervention similaires à ceux appliqués à Montréal, on peut s'attendre à ce qu'elles convergent vers des résultats comparables à moyen terme.

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille par secteur d'activité pour les trois sociétés Innovatech.

GRAPHIQUE 8
SOCIÉTÉS INNOVATECH
RÉPARTITION DES PLACEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



2.4.3 Les orientations et les priorités d'action

Le mandat et les activités des sociétés Innovatech s'inscrivent parfaitement dans le cadre d'une des priorités gouvernementales, soit le développement d'entreprises innovantes.

Toutefois, en raison de l'essor de l'industrie du capital de risque, il importe de bien cibler le créneau d'intervention (démarrage, commercialisation, etc.) dans lequel les sociétés Innovatech doivent concentrer leurs efforts.

Les sociétés Innovatech : des partenaires technologiques régionaux stimulants

Par ailleurs, les entreprises technologiques qui effectuent de la R et D et dont les perspectives de rentabilité sont à long terme nécessitent un apport de capital pour démarrer et fonctionner. C'est pourquoi le moyen d'intervention privilégié par les Innovatech est l'acquisition de capital-actions. De plus, cette forme d'aide est celle qui permet le plus facilement de trouver les partenaires indispensables à la bonne marche d'un projet d'investissement.

Les lois ayant créé les sociétés Innovatech prévoient que celles-ci termineront leurs activités le 31 mars 2000. Cette contrainte constitue un irritant, notamment parce que cela rend très difficile la rétention du personnel compétent et crée de l'incertitude chez les entreprises où les Innovatech ont investi ou entendent investir.

Un autre problème vient du fait que le partage des responsabilités entre les sociétés d'État d'investissement et les Innovatech n'est pas toujours bien défini. Il serait donc souhaitable de clarifier le mandat des sociétés Innovatech à ce chapitre.

Depuis leur création, les sociétés Innovatech ont par ailleurs connu un grand succès. Leur approche originale renouvelle l'intervention de l'État comme stimulateur du développement économique. Les sociétés sont gérées par des gens très présents dans les milieux régionaux. En outre, la formule Innovatech correspond aux exigences des milieux de l'innovation technologique et du capital de risque. C'est pourquoi le gouvernement entend maintenir le rôle actuel de ces sociétés. Seuls certains ajustements sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de leurs actions.

Les Innovatech disposeront d'une meilleure assise financière

Les priorités du gouvernement concernant les sociétés Innovatech consistent, en premier lieu, à leur donner une meilleure assise financière en les transformant en sociétés à capital-actions. Elles auront alors une structure comparable à celle des sociétés privées de capital de risque et des sociétés d'État d'investissement.

Cette transformation aura comme avantage de conférer à ces sociétés un mode de financement qui correspond à leur mode d'intervention. Elles seront alors dotées d'une meilleure base financière pour réaliser leurs projets d'investissement. Cela permettra également de modifier positivement la perception des partenaires privés vis-à-vis des sociétés Innovatech qui pouvaient, par certains, être associées à des organismes octroyant des subventions. Désormais, les sociétés n'accorderont plus de subventions. Les engagements actuels seront toutefois respectés.

Ce nouveau statut reflète l'importance de maintenir un intervenant gouvernemental dans le créneau des entreprises innovantes. La clause crépusculaire qui prévoyait la fin des opérations de ces sociétés le 31 mars 2000 sera donc abolie.

Des assouplissements seront également apportés au cadre de gestion des ressources humaines afin que les sociétés disposent d'un potentiel d'attraction et de rétention de leur personnel spécialisé et détiennent l'expertise requise pour assumer adéquatement leur mandat. Dorénavant, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel seront établis par règlement de la Société, à l'exception du président-directeur général dont ces dispositions seront déterminées par le gouvernement.

***Privilégier le démarrage
d'entreprises technologiques***

Aussi, leur mandat sera revu afin qu'elles privilégient le financement d'entreprises technologiques à l'étape du démarrage même si elles pourront continuer d'investir dans une nouvelle initiative présentée par une entreprise existante. Malgré l'abondance du capital de risque au Québec, les fonds privés voués principalement au démarrage d'entreprises technologiques sont limités. La présence des sociétés Innovatech dans cette niche apparaît donc importante et stimulera les partenariats avec le secteur privé.

Afin de bien remplir leur mandat premier, les sociétés Innovatech doivent concentrer leurs activités à l'étape du démarrage et adopter une politique de désinvestissement.

Les sociétés devront donc établir une stratégie de sortie (les conventions d'actionnaires devront prévoir cette possibilité) dès que la phase de risque technologique est passée, en priorisant :

- le recours au marché public ;
- le rachat de la participation par les actionnaires-exploitants ;
- la vente à l'un des autres investisseurs privés impliqués dans le projet ;
- suite à l'autorisation du ministre des Finances, le transfert à la juste valeur marchande à la SGF ;
- la vente à d'autres acquéreurs.

Il faut souligner que l'adoption d'une telle stratégie favorisera l'autofinancement des sociétés Innovatech.

Par ailleurs, les sociétés devront favoriser autant que possible les participations sous forme d'actions ordinaires afin d'optimiser les rendements en fonction des risques importants liés au développement de l'innovation technologique. Lorsque l'investissement prend la forme d'un prêt ou d'actions privilégiées, il devra être assorti d'une option de conversion après une période initiale de quelques années.

2.4.4 Innovatech Régions ressources

Dans le but d'intensifier la présence des sociétés Innovatech en régions, une quatrième société Innovatech dédiée aux régions ressources sera constituée afin de mieux desservir les entreprises situées en régions périphériques.

La nouvelle société sera placée sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et couvrira le territoire constitué des régions administratives suivantes :

- Bas-Saint-Laurent
- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
- Saguenay - Lac-Saint-Jean
- Abitibi - Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec

Les territoires des sociétés actuelles devront être ajustés en conséquence.

2.4.5 Le mode de financement

Pour assurer la poursuite des activités des sociétés au-delà de l'an 2000, le capital-actions autorisé des sociétés sera augmenté de 125 millions de dollars. La majoration se ventile comme suit par société :

TABLEAU 3
SOCIÉTÉS INNOVATECH
CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ
(en millions de dollars)

	Actuel	Additionnel	Total
Innovatech Grand Montréal	300	50	350
Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches	60	15	75
Innovatech Sud du Québec	40	10	50
Innovatech Régions ressources	-	50	50
Total	400	125	525

En sus des sommes déjà versées, les sociétés Innovatech disposeront, au cours des cinq prochaines années, de près de 320 millions de dollars de fonds additionnels. Cet investissement du gouvernement sous forme de capital-actions devrait permettre aux sociétés d'appuyer des projets technologiques représentant des investissements totaux, en partenariat avec le secteur privé, de près de 1,6 milliard de dollars.

Pour les sociétés Innovatech plus récentes, il y aurait lieu de maintenir une subvention couvrant une partie ou la totalité des dépenses de fonctionnement, jusqu'à ce que leur portefeuille ait atteint le niveau de

Démarrage de près de 1,6 milliard de dollars d'investissements technologiques

maturité leur permettant d'assurer leur pleine autonomie financière. Cette subvention sera temporaire et décroissante.

En somme, l'expérience des sociétés Innovatech s'est avérée très positive. L'objectif est de faire en sorte que, du point de vue financier, les façons de faire de ces organismes se rapprochent le plus possible de celles des autres sociétés de capital de risque, sans oublier que leurs interventions ne peuvent être évaluées uniquement sur la base du rendement financier.

2.5 La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

2.5.1 Le mandat

La SODEC : partenaire des entreprises culturelles du Québec

La SODEC est une société d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications. Elle a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias. Elle a aussi pour fonction de contribuer à accroître la qualité des produits et des services et la compétitivité de ceux-ci sur tous les marchés.

2.5.2 Le bilan des activités

La SODEC dispose de divers outils d'intervention lui permettant d'adapter ses interventions aux différentes situations des entreprises. La Société utilise ces outils en complémentarité, en se concentrant autant que possible sur le plan d'affaires, dans le but de soutenir la publication, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois. Les interventions de la SODEC contribuent à la consolidation des entreprises et à la structuration des marchés.

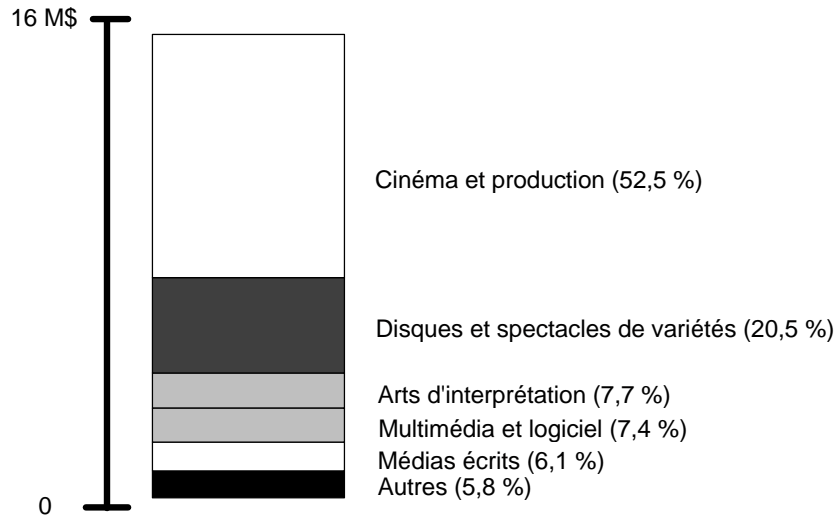
Dans le cadre des activités de financement d'entreprises, la SODEC offre des garanties de prêt, des prêts et du crédit renouvelable. Elle peut également souscrire au capital-actions des entreprises.

Dans ce dernier cas, la SODEC privilégie d'orienter les entreprises vers le Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC) créé en 1996 en partenariat avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Le FICC est une société d'investissement à capital de risque. Il privilégie les interventions sous forme de capital-actions. Ainsi, il contribue à rendre disponible aux entreprises oeuvrant dans les secteurs de la culture et des communications, le capital dont elles ont besoin pour financer leur développement économique.

La SODEC, au 31 mars 1997, gère un portefeuille de prêts de 20,4 millions de dollars auquel s'ajoutent des garanties de prêt de 15,8 millions de dollars.

GRAPHIQUE 9

SODEC : RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ POUR 1996-1997



2.5.3 Les nouvelles orientations en matière de financement

Le principal défi de la SODEC est de répondre plus efficacement et avec plus de souplesse aux besoins exprimés par sa clientèle. En effet, le contexte de l'offre de financement à l'entreprise a évolué rapidement au Québec au cours des dernières années. L'apparition de nouveaux intervenants financiers a rendu les financements plus complexes et de nouveaux besoins des entreprises ont émergé. Par ailleurs, il est important d'accroître le rayonnement international des produits culturels québécois.

La SODEC intervient en complémentarité aux institutions financières qui ne sont pas toujours en mesure d'évaluer les potentialités du secteur culturel qu'elles considèrent à haut risque, mais qui, avec le temps, s'est révélé porteur d'occasions d'affaires et qui constitue aujourd'hui un maillon significatif du développement économique.

Le financement des entreprises culturelles : plus souple, plus efficace et mieux adapté aux besoins

La SODEC sera dotée de nouveaux moyens d'intervention lui permettant de répondre aux besoins financiers de sa clientèle. Elle pourra utiliser des outils financiers telles les obligations non nanties et les obligations non nanties convertibles. De plus, la Société sera autorisée à prendre des

participations minoritaires dans des entreprises culturelles ou dans des projets de diffusion.

De manière à gérer de façon optimale ces nouvelles interventions, le gouvernement créera une filiale, SODEC financière, dont l'actionnariat sera ouvert au secteur privé. En optant pour le modèle de société mixte, cela permettra d'exploiter l'expertise de la SODEC, d'utiliser le réseau de contacts des institutions financières et de bénéficier du mariage des capitaux publics et privés.

La SODEC disposera d'un montant pouvant atteindre 20 millions de dollars pour aller de l'avant dans les nombreux projets envisagés.

Concrètement, ces changements donneront une plus grande souplesse à la SODEC pour s'engager dans le développement des entreprises culturelles. Ils permettront également certaines interventions structurantes que la Société n'était pas en mesure d'effectuer auparavant, tout en respectant les mêmes principes d'intervention que les autres sociétés d'État d'investissement.

La SODEC soutiendra les produits culturels québécois et les productions de grande envergure

Ainsi, grâce à l'utilisation des obligations non nanties, la SODEC pourra intervenir auprès de jeunes entreprises oeuvrant dans des domaines jugés prioritaires pour le gouvernement mais à haut niveau de risque. Le multimédia, le logiciel et les applications culturelles des technologies de l'information sont les domaines visés.

Grâce à la prise de participation dans les entreprises, la SODEC pourra jouer un rôle proactif et devenir un partenaire capable d'influencer les choix et les stratégies visant à renforcer un domaine culturel particulier notamment, lorsqu'une action s'avère nécessaire pour structurer un marché ou regrouper des entreprises.

Avec la prise de participation dans des projets de diffusion, la SODEC pourra investir dans des entreprises du Québec ayant démontré leur savoir-faire, afin qu'elles puissent participer au lucratif marché mondial des productions de grande envergure. Ce sont des domaines bien structurés qui sont avant tout l'affaire d'agents financiers internationaux ayant d'imposants moyens monétaires. Les segments de l'activité culturelle visés sont les spectacles de variétés à grand déploiement, le développement de carrières d'artistes québécois à l'étranger, la coproduction ou l'acquisition de spectacles étrangers et l'exploitation de titres multimédias sur les marchés internationaux. La SODEC recevrait, le cas échéant, une portion des profits dégagés de ces produits.

La SODEC pourra également offrir des garanties financières s'appuyant sur les ventes anticipées de produits culturels destinés au marché international. Les entreprises culturelles disposeront ainsi d'outils de commercialisation semblables à ceux disponibles dans les principaux pays exportateurs de produits de divertissement (e.g. films, émissions de télévision, expositions internationales).

2.6 La Société de développement de la Baie James (SDBJ)

2.6.1 Le mandat

Partenaire du développement économique du territoire de la Baie-James

La SDBJ est une société d'État cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Le ministre des Finances est l'unique actionnaire de la Société et le ministre des Ressources naturelles est responsable de l'application du chapitre de la loi relative aux activités de développement économique de la Société.

La SDBJ a pour but de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie-James, ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire. La Société utilise ses ressources et ses compétences pour participer à l'émergence et au maintien d'activités économiques, dans le souci d'un développement intégré et durable de la région.

En 1989, le gouvernement confirme une nouvelle vocation à la SDBJ. Elle exerce une double fonction : structure de développement régional et structure de services. Comme structure de développement régional, la Société soutient une vision intégrée et à long terme du développement de la région. Comme structure de services, elle compte sur sa propre intégration à la région pour développer des relations d'affaires avec les gouvernements, les sociétés, les entreprises et la population du territoire.

2.6.2 Les principales activités

En 1997, le chiffre d'affaires de la Société a atteint 19 millions de dollars. Elle réalise près de 75 % de son chiffre d'affaires via les activités de service, principalement la gérance d'infrastructures de transport comprenant l'entretien et la réfection des routes et la gestion d'établissements aéroportuaires. L'autre 25 % de ses activités vient de la location d'immeubles, la gérance de l'Auberge Radisson, la gestion de placements et de titres miniers et des activités de développement économique.

2.6.3 Révision du mandat de la SDBJ

Plus de projets d'affaires favorisant la diversification économique

Selon les intervenants du milieu, le mandat de la SDBJ doit évoluer pour répondre aux besoins du territoire de la Baie-James.

La SDBJ sera donc restructurée afin qu'elle puisse participer conjointement avec le secteur privé à des projets de diversification économique et qu'elle soit pourvue de moyens financiers additionnels afin de développer ces projets sur une base d'affaires.

Actuellement, la loi constitutive de la SDBJ restreint cette dernière aux investissements dans le secteur des ressources naturelles. Cette même loi contraint la Société à investir uniquement dans des filiales détenues à au moins cinquante et un pour cent.

Les interventions de la SDBJ devront respecter les mêmes principes qui prévalent pour les autres sociétés d'État d'investissement du gouvernement : l'investissement devra afficher des perspectives de rentabilité et la SDBJ devra détenir une participation non majoritaire. L'intervention devra également être réalisée sur une base d'affaires et la présence de la Société dans le projet devra être temporaire. Cette nouvelle orientation qui nécessitera des changements à la loi constitutive de la Société devra s'effectuer avec la collaboration des populations locales.

Par ailleurs, le capital autorisé de la Société est de 100 millions de dollars, dont 60 millions de dollars ont été émis et payés à ce jour. Dans la mesure où la SDBJ investira dans des projets requérant une participation au capital-actions des entreprises, le gouvernement entend souscrire progressivement à son capital social. Le niveau des investissements privés attendus au cours des cinq prochaines années pourrait s'élever à 40 millions de dollars.

Par ailleurs, le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec ont convenu, dans une récente entente, d'entreprendre un processus conjoint devant conduire à la relance de la Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB), un organisme voué au développement économique des Cris institué par le Québec en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Ce processus impliquera notamment qu'il faudra établir, en concertation avec les Cris, les mécanismes appropriés pour favoriser le partenariat entre la SDBJ et la SODAB.

2.7 Hydro-Québec : entreprise rentable et source de financement

La société Hydro-Québec est un acteur incontournable et majeur dans le développement économique du Québec. Les investissements effectués par Hydro-Québec au fil des ans ont eu des effets structurants déterminants sur l'économie. Ces investissements ont procuré de l'emploi à des milliers de québécois et ont permis à de nombreuses entreprises privées de développer une expertise reconnue mondialement.

Par exemple, la construction des grands ouvrages hydroélectriques a permis l'essor du génie-conseil, un secteur devenu au fil des ans un des fleurons du tertiaire moteur québécois. Les entreprises de ce secteur exportent maintenant leur savoir-faire un peu partout dans le monde. Hydro-Québec a aussi contribué au développement de plusieurs industries manufacturières associées au secteur énergétique (e.g. turbines, câbles pour le transport d'électricité). Par ses tarifs avantageux, la Société a également attiré de nombreuses industries (magnésium, aluminium) qui ont renforcé de manière très significative la structure industrielle du Québec. Enfin, Hydro-Québec possède plusieurs filiales actives dans la recherche, les projets internationaux et les secteurs de haute technologie reliés à sa mission.

2.7.1 Les défis

La plus importante société d'État du Québec aura deux défis prioritaires à relever dans les années à venir.

Rendre le réseau de transport plus sécuritaire

Premièrement, elle devra rendre son réseau de transport plus sécuritaire et plus fiable. La tempête de verglas du mois de janvier 1998 a démontré que des améliorations doivent être apportées au réseau de distribution et de transport. Hydro-Québec entreprendra des travaux de 815 millions de dollars, sur une période de trois ans, pour renforcer son réseau dans le sud-ouest du Québec.

Accroître sensiblement la rentabilité de l'entreprise

Deuxièmement, Hydro-Québec se donne comme objectif de devenir une des entreprises les plus performantes dans son secteur d'activité en Amérique du Nord. Les stratégies de croissance et de rentabilité inscrites à son plan stratégique se traduiront par une amélioration sensible de sa situation financière au cours des prochaines années.

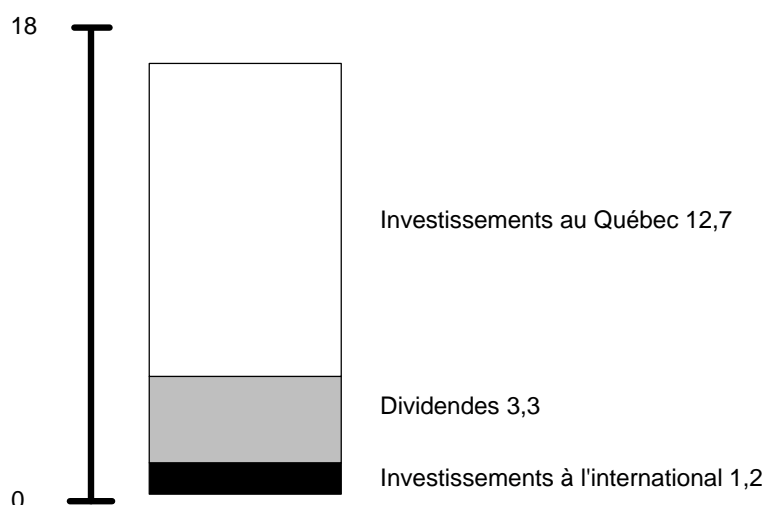
Ainsi, sur l'ensemble de la période 1998-2002, les liquidités d'Hydro-Québec provenant de son exploitation lui permettront de financer l'ensemble de ses investissements (environ 14 milliards de dollars).

De plus, le plan stratégique d'Hydro-Québec prévoit une rentabilité nettement meilleure que par les années passées, atteignant un taux de rendement sur l'avoir en 2002 de 11,8 %, ce qui correspond au rendement des sociétés oeuvrant dans le même domaine ailleurs en Amérique du Nord. Il faut rappeler qu'en moyenne le taux de rendement d'Hydro-Québec au cours des dix dernières années n'a atteint que 6,3 %, ce qui, d'un strict point de vue financier, est insuffisant.

Versement de dividendes au gouvernement du Québec

À l'instar des autres sociétés commerciales, Hydro-Québec versera une partie de son bénéfice net au gouvernement sous la forme de dividendes. Il a été convenu avec Hydro-Québec que les versements de dividendes n'excéderaient pas la moitié de son bénéfice net. Toutefois, le gouvernement pourrait déclarer des dividendes substantiellement plus élevés, comme le prévoit la Loi sur Hydro-Québec. Cependant, il entend limiter ses encaissements afin que la Société continue d'afficher une saine situation financière et poursuive l'amélioration de ses ratios financiers. À titre d'exemple, le taux de capitalisation de la Société passera de 25,1% à 30,5 % durant la période couverte par le plan stratégique.

GRAPHIQUE 10
PLAN STRATÉGIQUE D'HYDRO-QUÉBEC *
UTILISATION DES FONDS, 1998-2002
 (en milliards de dollars)



* Amendé pour tenir compte des nouveaux investissements découlant du grand verglas

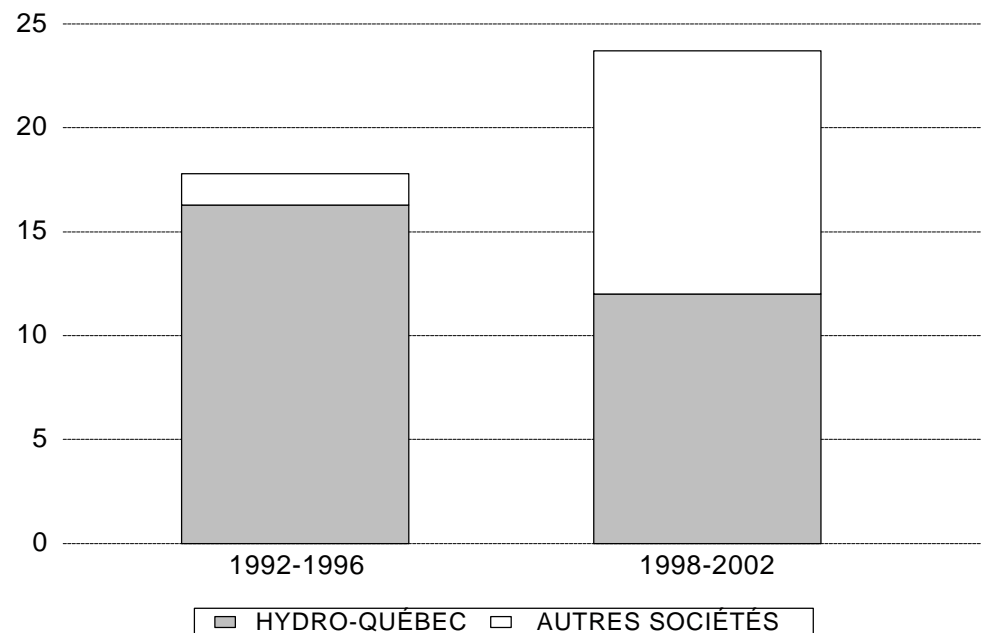
2.7.2 Les objectifs d'investissement des sociétés d'État

Dans le passé, les gouvernements ont utilisé Hydro-Québec comme outil de développement économique, notamment en demandant à la Société d'accélérer ou de devancer la réalisation de certains projets.

La stratégie actuelle est différente, en ce sens qu'on ne demande plus à Hydro-Québec de réaliser certains investissements pour répondre à des objectifs de soutien temporaire de l'économie. Pour devenir une entreprise très performante, elle devra s'en tenir aux objectifs de son plan d'affaires qui prévoit que les investissements doivent être rentables.

Les objectifs d'investissement que se sont donnés les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque constituent, par ailleurs, un défi de taille. Ils visent la réalisation d'investissements totalisant près de 12 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années auxquels s'ajoutent les investissements d'Hydro-Québec au Québec totalisant près de 13 milliards de dollars pour la même période.

GRAPHIQUE 11
INVESTISSEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT D'INVESTISSEMENT ET DE CAPITAL DE RISQUE ET D'HYDRO-QUÉBEC
(en milliards de dollars)



Le graphique précédent illustre l'importance relative beaucoup plus grande des investissements des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque pour les années à venir.

De plus, comparativement aux investissements d'Hydro-Québec, les projets des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque sont plus diversifiés et comportent la création d'un plus grand nombre d'emplois permanents.

2.7.3 Le financement des besoins de fonds des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque

Les orientations stratégiques de la SGF et des autres sociétés d'État d'investissement et de capital de risque nécessiteront une injection de fonds de près de 2,4 milliards de dollars au capital-actions de ces entreprises au cours des cinq prochaines années. Il faut rappeler que ce montant ne représente pas une dépense de la part du gouvernement mais doit plutôt être considéré comme un actif rentable à tous points de vue.

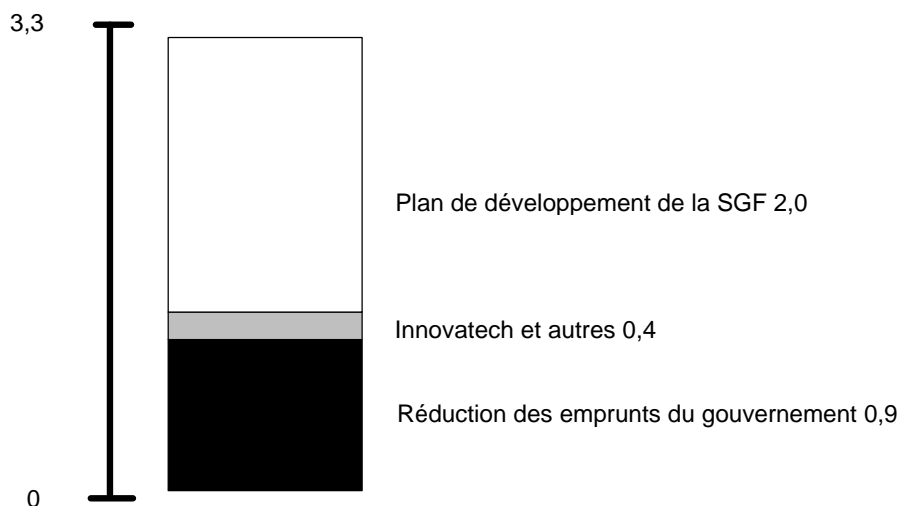
Les dividendes versés par Hydro-Québec serviront au développement économique

Il est proposé qu'une partie des dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement soit réinvestie sous forme de capital-actions dans les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque afin de leur permettre de réaliser des projets d'investissement en partenariat avec le secteur privé.

Le solde disponible sera réaffecté à la réduction des besoins d'emprunts du gouvernement.

GRAPHIQUE 12

UTILISATION DES DIVIDENDES VERSÉS PAR HYDRO-QUÉBEC, 1998-2002
(en milliards de dollars)



Il est important de rappeler que les sommes investies par le gouvernement dans une société d'État d'investissement ou de capital de risque ont un effet de levier très important. En effet, chaque dollar investi par le gouvernement permet de réaliser pour environ cinq dollars d'investissements.

En conclusion, le mode de financement des sociétés d'État vise à allouer une partie des dividendes versés par Hydro-Québec au développement économique et à les utiliser de façon à en maximiser l'effet de levier. Hydro-Québec pourra ainsi fonctionner à l'intérieur d'un cadre d'opération lui permettant de maintenir une saine situation financière. Le gouvernement est d'avis que l'atteinte des objectifs du plan stratégique d'Hydro-Québec et une utilisation judicieuse des dividendes qui en découleront est la voie qui s'avère la plus bénéfique pour les finances publiques, pour l'économie du Québec et pour l'emploi.

3

*Création
d'Investissement-
Québec*

3. CRÉATION D'INVESTISSEMENT- QUÉBEC

La concurrence est très vive entre les pays pour attirer les investissements

À chaque année, quelque 300 milliards de dollars américains d'investissements sont réalisés à travers le monde par les firmes multinationales. S'ajoutent à ces milliards, ceux investis par les entreprises nationales. Or, la concurrence est très vive entre les juridictions pour attirer ces investissements. En effet, plus de 5 000 agences de promotion et de prospection d'investissement sollicitent et se partagent les projets de ces sociétés. Il est par conséquent facile de saisir l'ampleur du défi que doit relever le Québec pour se tailler une part plus importante de l'investissement.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a développé des stratégies et des moyens pour attirer des investissements étrangers et susciter davantage de projets de la part des entreprises déjà établies au Québec.

Toutefois, l'évolution rapide des enjeux de la mondialisation, des comportements des principaux acteurs et des moyens financiers et humains qu'ils se donnent, suggèrent au gouvernement de revoir son plan stratégique afin de regrouper ses forces d'intervention en matière de promotion, de prospection et de soutien aux investissements.

Les avantages d'investir au Québec sont nombreux mais méconnus

Le Québec offre de nombreux avantages compétitifs comme site pour la réalisation de projets d'investissement, notamment :

- la main-d'œuvre québécoise est qualifiée, stable et abondante. Il existe, de plus, une vaste gamme de programmes de formation adaptés aux besoins des entreprises et d'avantages fiscaux ;
- la structure industrielle du Québec s'appuie sur un certain nombre de secteurs dynamiques issus en grande partie de la nouvelle économie. Ce sont l'aérospatiale, le génie-conseil, les technologies de l'information, la biotechnologie, l'industrie pharmaceutique ainsi que l'électricité ;
- les mesures d'incitation à la R et D sont très avantageuses pour les entreprises ;
- en matière de R et D, le Québec se distingue également grâce à l'interaction qui s'est établie entre les entreprises, les universités et les gouvernements ;
- le Québec dispose d'une industrie de capital de risque et de capital de développement très dynamique ;

- les infrastructures sont modernes et adaptées aux besoins des années 2000 ;
- le Québec a accès au marché nord-américain qui compte parmi les plus riches, les plus diversifiés et les plus en croissance du monde. Les Québécois sont par ailleurs favorables aux mesures d'ouverture des marchés ;
- les pratiques de concertation sociale et de solidarité sont des traits dominants de la société québécoise ;
- l'environnement paisible et sécuritaire, la vie multiculturelle très riche et le faible coût de la vie offrent une qualité de vie enviable par rapport à celle des États-Unis, des pays d'Europe ou d'Asie.

Ces avantages sont cependant méconnus. Pour être considéré dans les choix préliminaires de sites par les décideurs étrangers, le Québec doit réussir à projeter une image forte, qui le démarque de ses compétiteurs. Il est nécessaire de mieux faire valoir les attraits du Québec afin qu'il soit connu et reconnu à l'étranger comme un site d'investissement privilégié en Amérique du Nord.

L'éparpillement des efforts gouvernementaux réduit l'efficacité des mesures de promotion et d'aide

Au gouvernement du Québec, plusieurs ministères et organismes sont actifs en matière de promotion, d'accueil ou de soutien aux investisseurs. Ceux-ci peuvent être amenés à faire face à un nombre élevé d'interlocuteurs gouvernementaux au cours de leurs démarches. Les entreprises doivent alors fournir à chacun d'eux les informations, souvent similaires, qui leur sont demandées. D'autre part, les intervenants gouvernementaux peuvent agir individuellement et faire des propositions aux entreprises, sans coordination entre eux.

De plus, le gouvernement constate que le manque de coordination entre les intervenants gouvernementaux ainsi que l'éparpillement des interventions et des mesures de soutien, risquent de créer la confusion auprès des entreprises désireuses d'investir au Québec.

Ces éléments réduisent l'impact et l'efficacité de l'action gouvernementale menée actuellement auprès des investisseurs, ce qui peut se traduire par des occasions perdues.

3.1 Mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs

Investissement - Québec : guichet unique pour les investisseurs qui requièrent un support de l'État

Pour remédier aux difficultés énoncées précédemment, le gouvernement est d'avis qu'il faut regrouper les ressources et les efforts de démarchage et d'aide au financement afin de renforcer l'action gouvernementale.

Le gouvernement annonce donc la mise en place d'Investissement-Québec, une société d'État dont la mission fondamentale sera de susciter davantage d'investissements au Québec. Elle agira également comme l'interlocuteur unique du gouvernement du Québec auprès des investisseurs qui requièrent un support de l'État.

En plus de réduire certains irritants et d'améliorer les incitations à l'investissement, l'établissement d'un guichet unique pour investisseurs amènera plus de flexibilité et créera un leadership gouvernemental en matière de promotion, de démarchage et d'accueil des investisseurs.

Auparavant, le caractère souvent ponctuel ou temporaire des mesures gouvernementales pouvait créer de l'incertitude chez l'entreprise. L'établissement d'Investissement-Québec enverra un message clair aux investisseurs quant à la volonté du gouvernement d'assurer la permanence des efforts de promotion, de prospection et de soutien aux investissements.

Cette société sera formée par le regroupement de l'ensemble du personnel oeuvrant au sein de la Direction générale des investissements étrangers du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) et de la Société de développement industriel du Québec (SDI). Il n'y aura donc pas de création d'un nouvel organisme puisque la SDI, telle que nous la connaissons depuis plus de 25 ans, sera intégrée à la nouvelle société d'État. De plus, le volet Garantie-Québec de la SDI continuera d'exister sous le nouvel organisme et sera géré par une filiale d'Investissement-Québec. Deux rôles précis et essentiels seront attribués à Investissement-Québec.

3.1.1 Un rôle de coordination

En premier lieu, Investissement-Québec assumera le rôle de coordonnateur des actions gouvernementales en ce qui concerne l'accueil et le soutien au financement de projets d'investissement majeurs.

En matière d'accueil, le premier contact entre l'entreprise et le gouvernement est très important. L'entreprise est en droit de s'attendre à une assistance de premier ordre. En particulier, lorsqu'elle a besoin de renseignements sur le Québec pour une analyse de sites, il faut qu'elle

puisse obtenir une information fiable, à jour et comparable avec les autres sites considérés. La non-disponibilité de telles informations ou des délais trop longs pour les obtenir risquent d'écarter le Québec de la liste des sites potentiels. De plus, l'accueil doit être personnalisé. L'entreprise doit pouvoir recevoir une présentation préparée sur mesure et répondant à ses besoins spécifiques.

Investissement-Québec traitera les demandes d'informations ou d'assistance provenant des entreprises et s'occupera de recueillir les renseignements requis auprès des intervenants gouvernementaux ou autres concernés.

Investissement - Québec se chargera de l'accueil et de l'accompagnement de l'investisseur dans sa démarche

De plus, l'accueil doit être assorti d'un processus efficace d'accompagnement et de parrainage de l'entreprise par lequel le gouvernement doit pouvoir faire émerger le projet de manière satisfaisante pour tous. Ce processus doit mener à la prise de décision dans des délais les plus courts possibles considérant la vive concurrence qui prévaut dans ce domaine à l'échelle internationale. Ainsi, Investissement-Québec aura notamment comme tâches :

- de soumettre le projet au ministère sectoriel concerné afin qu'il en évalue l'opportunité ;
- d'identifier les programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer le projet ;
- de recueillir auprès de l'entreprise les informations requises par l'ensemble des intervenants gouvernementaux ;
- d'évaluer l'aide attribuable en vertu des programmes sous sa responsabilité et des crédits d'impôt ;
- de solliciter des autres intervenants gouvernementaux une évaluation des offres financières possibles à l'intérieur de leurs programmes et dans des délais précis ;
- d'agir à titre d'accompagnateur lorsque des rencontres sont requises entre l'entreprise et les ministères et organismes.

Présentation d'une offre intégrée à l'entreprise

En résumé, Investissement-Québec aura le mandat de présenter une offre intégrée aux entreprises investisseurs ; une offre adaptée aux besoins spécifiques de l'investisseur que ce soit en termes d'aide financière, d'aide à la formation de la main-d'œuvre, d'aide à l'égard des infrastructures ou de présenter un partenaire local potentiel. En somme, une offre qui puisse démontrer à l'entreprise qu'elle a un avantage décisif à investir au Québec.

3.1.2 Un rôle de promotion et de prospection

Lorsque le Québec est connu, les occasions d'investissement ont plus de chances de se concrétiser

Deuxièmement, Investissement-Québec agira comme promoteur du Québec en vue d'attirer des investissements étrangers et d'accroître l'investissement domestique.

La mise en valeur des avantages du Québec est cruciale dans la démarche visant à attirer des investisseurs étrangers. Les opérations courantes de démarchage confirment le fait que lorsque l'investisseur connaît les opportunités qu'offre le Québec, les chances de succès se révèlent d'autant meilleures.

Investissement-Québec mobilisera une partie de ses ressources de concert avec les autres partenaires en promotion et prospection, tels la SGF ou Montréal International, afin d'améliorer substantiellement la notoriété du Québec à l'étranger.

Pour convaincre des investisseurs potentiels de réaliser des projets d'envergure au Québec et pour que le nombre de projets d'investissement et de réinvestissement se multiplie, il faut adopter une approche qui systématise le démarchage. Investissement-Québec préparera des stratégies ciblées, des plans de prospection et de marketing et organisera des opérations de veille stratégique dans le but d'identifier de nouveaux investisseurs potentiels ou des occasions d'affaires intéressantes. Ce travail sera accompli en étroite collaboration avec les ministères sectoriels concernés.

La diffusion d'un message mieux ciblé et harmonisé positionnera avantageusement le Québec parmi les nombreuses régions du monde qui cherchent à attirer l'investissement international.

Les efforts de démarchage et de promotion doivent également s'effectuer auprès d'entreprises déjà implantées au Québec

En ce qui concerne les entreprises déjà implantées au Québec, Investissement-Québec fera de la promotion auprès des intervenants en régions et des gens d'affaires du Québec. Par ailleurs, une bonne partie de l'investissement au Québec est réalisée par des sociétés étrangères déjà établies en sol québécois. Or, les relations avec ces importants contributeurs au développement économique sont trop souvent négligées. Il est pourtant de première importance de soigner ses clients actuels avant d'aller en solliciter de nouveaux. Investissement-Québec appuiera ces entreprises lorsqu'elles travaillent, par exemple, à l'obtention de mandats mondiaux ou qu'elles préparent des projets d'expansion, de modernisation ou de recherche.

En plus de susciter de nouveaux investissements, il est important de favoriser le maintien en opération d'entreprises qui offrent un bon potentiel pour l'économie du Québec mais qui, pour un certain nombre de raisons conjoncturelles, sont menacées de fermeture ou donnent des signes de désinvestissement. Pour éviter des fermetures ou le déménagement d'unités décisionnelles hors du Québec, Investissement-Québec, en concertation avec les ministères sectoriels, mettra au point des stratégies visant la détection et la rétention de telles entreprises.

En matière de promotion et de prospection des investissements, il est essentiel que le Québec consente des ressources au moins équivalentes à celles de ses principaux concurrents. Pour remplir adéquatement son mandat, Investissement-Québec disposera d'une source additionnelle et récurrente de financement de 10 millions de dollars par année.

3.1.3 Le rôle stratégique des ministères sectoriels

Étroite collaboration entre Investissement - Québec et les ministères sectoriels

Les ministères sectoriels du gouvernement du Québec ont toujours exercé un rôle important en matière de développement économique. Les principaux ministères visés sont : le MICST, le ministère des Ressources naturelles (MRN), le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES), le Secrétariat au développement des régions (SDR), Tourisme-Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Comme il a été mentionné dans les sections précédentes, Investissement-Québec exécutera ses mandats en étroite collaboration avec les ministères sectoriels dont l'expertise est reconnue et indispensable.

La collaboration de ces ministères sera essentielle, entre autres, dans les tâches suivantes :

- participer aux stratégies de promotion du Québec comme site avantageux d'investissement ;
- produire des avis sectoriels pour évaluer l'opportunité des projets ;
- approuver des aides attribuables en vertu de leurs programmes respectifs ;
- effectuer de la veille stratégique afin d'assurer notamment la rétention des entreprises ;
- dépister les projets intéressants ;
- Assurer un ancrage régional aux objectifs d'Investissement-Québec.

D'ailleurs, la composition du conseil d'administration d'Investissement-Québec devra refléter une représentation adéquate de ministères sectoriels. À cet égard, une présence prépondérante sera accordée au MICST en raison de son rôle au sein du gouvernement et de l'étendue de ses champs d'activité.

Le gouvernement est convaincu que la mise sur pied d'Investissement-Québec mobilisera tous les partenaires, privés et publics, actifs dans la promotion, la prospection et le soutien des investissements et assurera le leadership nécessaire au regroupement des efforts dans le but de susciter plus de projets créateurs d'emplois.

3.1.4 L'aide au financement

Les programmes d'aide : un outil indispensable pour attirer des investissements

Plusieurs des concurrents du Québec, parmi lesquels des États américains et des pays d'Europe, ont mis en place des programmes élaborés et souvent généreux pour attirer plus d'investissements sur leur territoire. Le Québec ne peut rester en marge de ce phénomène et doit offrir des aides au moins aussi avantageuses que celles de ses concurrents. À cet égard, tant les mesures fiscales que les aides financières peuvent rehausser la rentabilité d'un projet d'investissement et agir ainsi de façon déterminante sur la décision d'investir.

Au cours de la dernière, année le gouvernement a mis sur pied deux programmes pour favoriser le démarrage d'investissements privés: le Fonds de développement industriel (FDI) et le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE).

Bien qu'aucun effort important de promotion n'ait été fait, ces programmes ont connu un grand succès jusqu'à présent puisqu'ils ont permis la concrétisation de projets totalisant près de 2,5 milliards de dollars. Le FDI et le FAIRE ont atteint respectivement 100 % et 94 % de leurs objectifs.

Malgré ce bilan positif, certains points demeurent à améliorer afin d'accroître l'efficacité de ces mesures d'aide. À cet effet, il apparaît souhaitable de fusionner le FAIRE et le FDI et d'en confier la gestion à Investissement-Québec. Les normes de ces programmes seront harmonisées. Ces nouvelles normes permettront notamment à Investissement-Québec de supporter les grands projets d'exportation.

FAIRE : objectif 5 milliards de dollars d'investissements

De plus, les activités du nouveau FAIRE seront prolongées de cinq ans avec une enveloppe de 500 millions de dollars, ce qui devrait générer pour 5 milliards de dollars d'investissements.

Accroître l'aide à la formation de la main-d'œuvre en marge des projets d'investissement majeurs

Par ailleurs, la compétence de la main-d'œuvre devient un facteur de plus en plus déterminant dans le choix des investissements majeurs. Le Québec peut compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et stable, ce qui constitue un atout de premier ordre pour l'attrait des investissements, en particulier dans les secteurs de la nouvelle économie. Cette main-d'œuvre doit cependant s'adapter aux réalités nouvelles qu'apporte l'implantation d'une entreprise dans le cadre d'un investissement majeur.

De plus en plus, des grands investisseurs se voient offrir par les gouvernements diverses formes d'aide au perfectionnement, à la formation et au recyclage de la main-d'œuvre.

Il importe, dans l'optique d'une augmentation de la croissance des investissements et du rythme de création d'emplois, d'accroître les moyens dont dispose le Québec pour relever la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre en marge des projets d'investissement majeurs.

Une somme pouvant atteindre 40 millions de dollars par année pendant cinq ans sera donc consacrée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité à des fins de perfectionnement et de formation de la main-d'œuvre dans le cadre des projets d'investissement majeurs qui pourraient totaliser 800 millions de dollars. Les demandes d'aide financière seront soumises à l'approbation de la Commission des partenaires du marché du travail qui décidera de la contribution d'Emploi-Québec en fonction de l'impact de l'investissement projeté sur l'emploi.

3.2 Garantie-Québec

3.2.1 Le produit

Poursuite de l'aide au financement des PME

Investissement-Québec aura une filiale dédiée au financement des PME qui sont une source majeure d'investissement et de création d'emplois. À cet effet, le nouveau programme d'assistance financière mis en place en 1996 sous le nom de Garantie-Québec continuera d'offrir la garantie de prêt comme principal produit financier. Cette approche vise à répondre aux nouvelles exigences du marché financier qui, depuis la dernière récession économique, limite l'accès au financement des entreprises, et plus particulièrement aux PME, en raison de sûretés ou de garanties insuffisantes.

En s'associant ainsi avec les principales institutions financières dans le partage de risque inhérent à tout projet de recherche et de développement, d'exportation, de croissance ou d'investissement, le programme Garantie-Québec répond aux besoins contemporains des entreprises. Il joue ainsi un

rôle incitatif et complémentaire par rapport au marché financier en stimulant la concurrence des institutions financières entre elles et en visant un partage équitable du risque.

3.2.2 Les nouvelles orientations

Le contexte de l'offre de financement à l'entreprise a évolué rapidement au Québec surtout au cours des dix dernières années. De nouveaux acteurs sont apparus et de nouveaux besoins des entreprises ont émergé. L'industrie du capital de risque et du capital de développement a connu une forte croissance, favorisant l'émergence de certains secteurs de la nouvelle économie et permettant le développement de certaines entreprises industrielles dont l'expansion aurait été freinée par les méthodes de financement traditionnelles.

Les besoins de financement des PME sont de plus en plus variés, notamment en raison de l'émergence de la nouvelle économie et de ses besoins importants de financement en recherche et développement. D'autres facteurs comme l'apport croissant des PME exportatrices au développement économique et la création de nouvelles entreprises qui ne peuvent être financées entièrement par capital-actions, exigeront de la filiale Garantie-Québec une réponse adéquate, rapide et flexible à ces besoins. Elle devra également développer une expertise de plus en plus poussée dans de nouveaux créneaux tel le financement des exportations.

Participation à 1,3 milliard de dollars de projets réalisés par les PME

Il importe donc que le cadre institutionnel et opérationnel de la filiale Garantie-Québec soit souple afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de catalyseur auprès des entreprises, d'adapter ses interventions aux besoins des PME et au marché financier en constante évolution et de maximiser les retombées économiques. Le mandat, le cadre de gestion et les modalités de financement de la filiale Garantie-Québec seront donc ajustés afin de les adapter au nouvel environnement économique et de concourir à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement économique.

Au cours des cinq prochaines années, Garantie-Québec aura pour objectif de participer au financement de 1,3 milliard de dollars de projets d'investissement réalisés par les PME du Québec. Cet objectif exclut le financement des crédits d'impôt et des marges de crédit à l'exportation.

3.3 Le financement d'Investissement-Québec

Des modalités de financement axées sur les résultats

Investissement-Québec devra disposer de toute la latitude nécessaire pour assumer efficacement son mandat, réagir rapidement aux besoins des entreprises et disposer des ressources et de l'expertise nécessaires à l'exécution de sa mission et à l'atteinte des objectifs ambitieux que lui a

fixés le gouvernement. Ainsi, la loi créant Investissement-Québec devra lui accorder une autonomie de gestion comparable à celle des autres sociétés d'État d'investissement. En vertu de la nouvelle loi, la société soumettra un plan d'affaires triennal à l'approbation du gouvernement. Ce plan contiendra notamment :

- les prévisions budgétaires de la Société et les modalités d'utilisation de ses revenus ;
- les politiques d'autorisation et d'interventions financières ;
- les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel, étant entendu que les modes de rémunération tiendront compte de la performance et incorporeront des primes au rendement ;
- les modalités d'établissement de la contribution gouvernementale pour assumer les dépenses de fonctionnement de la filiale Garantie-Québec et les coûts des programmes d'aide dont la gestion est confiée à la Société.

Les modalités de financement d'Investissement-Québec tiendront compte du mode d'organisation retenu pour la nouvelle société. Essentiellement, le portefeuille actuel de la SDI sera scindé en deux parties :

- l'aide aux grands projets par Investissement-Québec ;
- l'aide aux PME par sa filiale Garantie-Québec.

Le gouvernement demande à la filiale d'Investissement-Québec d'assumer des risques plus élevés qu'une institution financière traditionnelle, d'une part, pour ne pas concurrencer ces institutions et, d'autre part, pour favoriser le développement économique. En conséquence, le programme de garanties ne peut s'autofinancer. Les pertes brutes du programme Garantie-Québec sont estimées à 15 % des montants garantis alors que les revenus correspondants s'élèvent à 8 %. Le gouvernement s'engage donc à assumer une partie des pertes du programme et fixe sa contribution à 7 % du montant autorisé. Chaque année, il inscrira une dépense de provision pour pourvoir à ces pertes. Pour les cinq prochaines années, des crédits de 75 millions de dollars sont prévus à cette fin. La contribution gouvernementale étant déterminée à priori, si la filiale Garantie-Québec réduit le taux de pertes du programme ou accroît ses revenus, elle en conservera les bénéfices. À l'inverse, si le taux de pertes augmente ou les revenus diminuent, la filiale devra en assumer les conséquences financières.

Les modalités d'établissement de la contribution du gouvernement aux dépenses de fonctionnement seront prévues au plan d'affaires triennal d'Investissement-Québec. Cette contribution sera fonction du volume

d'activités de la filiale Garantie-Québec. Par conséquent, si le volume d'affaires augmente ou si le gouvernement confie à Garantie-Québec l'administration de nouveaux programmes, la contribution gouvernementale au budget de fonctionnement sera ajustée en conséquence. Dans le cas contraire, les budgets seront réduits. Les ajustements budgétaires seront basés sur les éléments suivants :

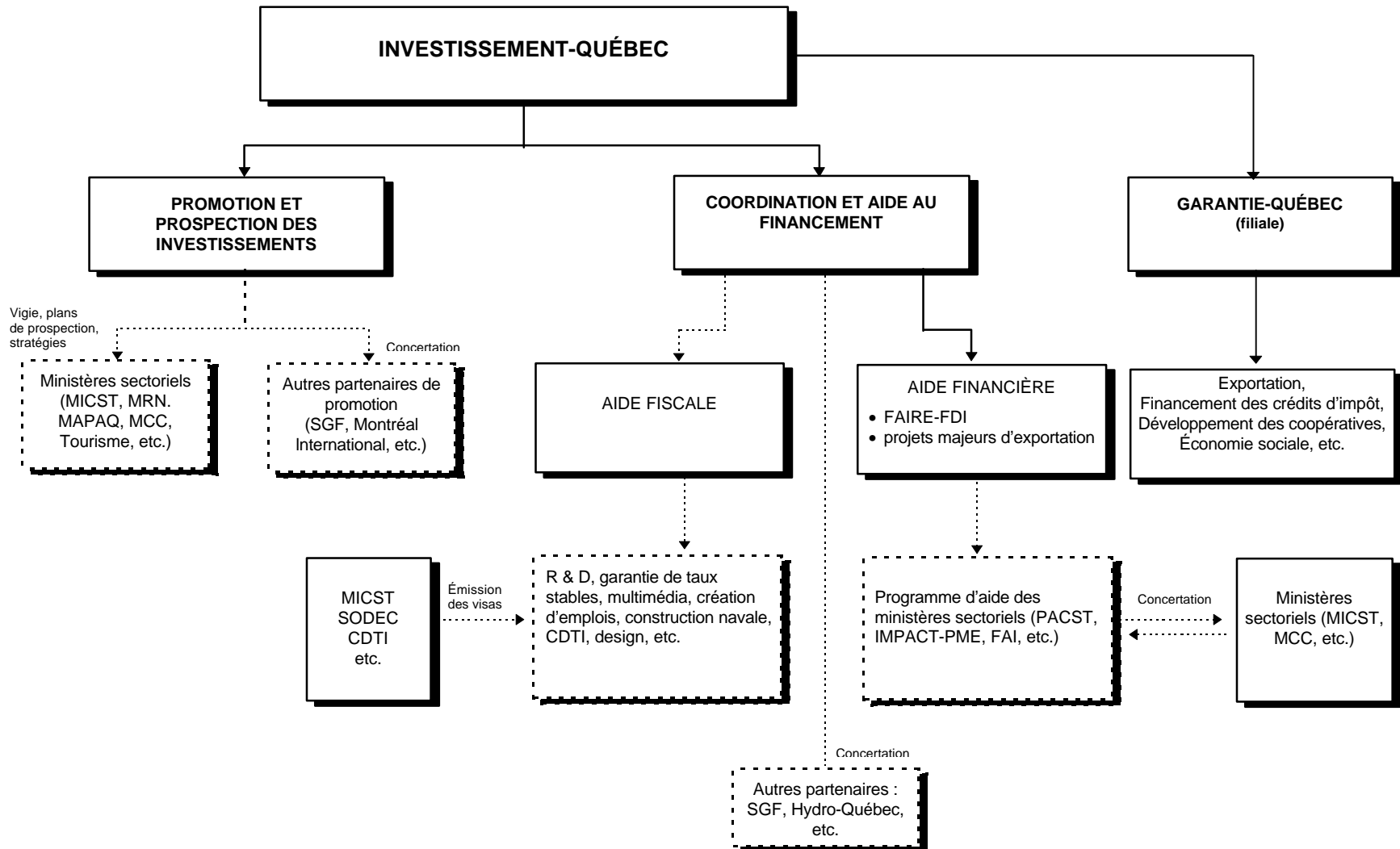
- le nombre d'autorisations pondéré pour tenir compte de la charge de travail propre à chaque catégorie d'interventions (garantie, prêt, financement des crédits d'impôt, etc.) ;
- le suivi des dossiers tenant compte du solde du portefeuille sous gestion ;
- le budget de fonctionnement d'une année donnée établi à partir des résultats des deux années précédentes ;
- le budget annuel de fonctionnement ajusté pour les écarts de charge de travail supérieurs à 10 % par rapport à l'année de base. Pour la période triennale, ces ajustements ne pourront excéder le moindre de 20 % du budget de l'année de base ou 2 millions de dollars.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement d'Investissement-Québec seront financées en partie à même les revenus provenant des aides financières accordées en vertu du programme FAIRE et des autres aides financières aux grandes entreprises dont elle a la gestion. Le solde des besoins sera financé par des crédits budgétaires.

Les modalités de financement d'Investissement-Québec seront réévaluées au terme d'une période de trois ans et ajustées au besoin selon les résultats constatés.

Le schéma de la page suivante illustre le fonctionnement d'Investissement-Québec.

FONCTIONNEMENT D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC



4

*Des investissements
structurants dans les
ressources*

4. DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DANS LES RESSOURCES

4.1 Maintien de l'assistance gouvernementale au secteur minier

Le potentiel minéral du Québec est riche et varié. Il lui permet de se classer parmi les dix principaux producteurs miniers au monde. Avec des investissements annuels atteignant le milliard de dollars au cours des trois dernières années, l'industrie minière est un secteur clé de l'économie québécoise. Son impact socio-économique est particulièrement important dans les régions ressources du Québec, notamment celles d'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Le 31 mars 1998 marque la fin des mesures minières du Programme de soutien de l'économie et de création d'emplois et de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral. Le désengagement du gouvernement fédéral, qui a déjà annoncé son intention de ne pas renouveler l'Entente auxiliaire, représente à lui seul une réduction de quelque 8 millions par année pour le soutien à l'industrie minière du Québec. Rappelons qu'au cours des dernières années, ces mesures minières ont contribué à la réalisation de près de 1 milliard de dollars d'investissements dans plusieurs projets miniers, créant ou maintenant ainsi quelque 1 000 emplois.

*200 millions de dollars
d'investissements dans les
régions ressources*

L'industrie minière québécoise a su, jusqu'à présent, relever les défis relatifs à l'évolution de son environnement. Son dynamisme et l'appui gouvernemental ont été déterminants à cet égard. Les effets de la mondialisation restent toutefois préoccupants. L'industrie doit désormais compter avec la forte concurrence de nouveaux pays producteurs, dont plusieurs ont assoupli leurs lois en matière d'investissements étrangers et adopté des régimes miniers attrayants pour les entreprises. Le gouvernement du Québec entend donc poursuivre son appui au développement d'une industrie minière innovatrice et concurrentielle.

Ainsi, des crédits additionnels de 18 millions de dollars répartis sur trois ans seront octroyés pour soutenir le développement de l'industrie minière.

Ces crédits serviront tout particulièrement à favoriser et à améliorer la réalisation d'études et de travaux visant la mise au jour de nouveaux gisements miniers, la transformation accrue des substances minérales, la

diversification de la production minière, la mise en place d'infrastructures minières à caractère public ou privé dans le cadre de projets de mise en production de gisements miniers, ainsi que l'amélioration de la productivité et l'innovation technologique. Au cours des prochaines années, ces mesures spécifiques devraient faciliter la réalisation de plusieurs projets miniers pouvant totaliser au moins 200 millions de dollars d'investissements, tout particulièrement dans les régions ressources du Québec.

Par ailleurs, deux mesures fiscales seront mises en vigueur. Ainsi, la Loi concernant le droit sur les mines sera modifiée de façon à permettre une allocation additionnelle pour traitement des résidus miniers et, d'autre part, encourager davantage les projets d'exploration minière nordique.

4.2 Extension du réseau gazier

Au cours des vingt dernières années, les distributeurs gaziers et les gouvernements ont largement contribué au développement de l'industrie gazière québécoise, notamment par la mise en place d'infrastructures de transport et de distribution. En terme de développement régional, compte tenu de son pouvoir industrialisant, le gaz naturel a contribué à l'essor économique de plusieurs régions du Québec.

*50 millions de dollars
d'investissements dans le
développement du réseau*

Aujourd'hui, le gaz naturel est disponible dans les principales régions du Québec. Toutefois, certains marchés régionaux ne peuvent présentement être desservis en gaz naturel de façon rentable. En effet, les distances qu'il faut parcourir pour les rejoindre et les investissements requis ne permettent pas d'atteindre les critères de rentabilité de la Régie de l'énergie nécessaires au maintien des tarifs pour l'ensemble de la clientèle.

Le gouvernement a donc décidé d'appuyer des projets visant à desservir les régions qui n'ont pas encore accès au gaz naturel. On estime que les investissements engendrés par ces projets s'élèveront à près de 50 millions de dollars.

La contribution gouvernementale requise pour atteindre les critères de rentabilité déterminés par la Régie de l'énergie est de 8 millions de dollars, soit 3 millions de dollars pour 1998-1999 et 5 millions de dollars pour 1999-2000. Les territoires visés sont ceux de St-Hyacinthe et Coaticook, ainsi que les régions de l'Outaouais et de Québec. Près d'une vingtaine de parcs industriels seront desservis dans le cadre de ce projet.

Les activités de distribution de la Société en commandite Gaz Métropolitain, inc. et de Gazifère inc. en Outaouais sont réglementées par la Régie de l'énergie qui s'assure, notamment, que toute extension du

réseau soit rentable afin qu'elle ne génère pas d'augmentation de tarifs pour l'ensemble des utilisateurs de gaz naturel.

Chacune des extensions devra donc, en vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie, obtenir l'autorisation de la Régie qui, dans le cadre d'audiences publiques, déterminera la rentabilité des projets.

Ce projet prévoit une participation importante du secteur privé québécois, soit 65 % des investissements requis. Enfin, ce projet s'inscrit dans le cadre de la Politique énergétique du Québec qui prévoit que le gouvernement favorisera les projets visant à desservir en gaz naturel les régions qui n'y ont pas encore accès.

CONCLUSION

L'investissement des entreprises représente un déterminant majeur de la création d'emplois. C'est pourquoi des mesures d'actions concrètes et structurantes sont mises de l'avant dans le but de susciter pour 19 milliards de dollars d'investissements privés au cours des cinq prochaines années.

TABLEAU 4
ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS
OBJECTIF : 19 MILLIARDS DE DOLLARS SUR 5 ANS

Mesures	Modalités	Investissements (M\$)	Coûts totaux
Nouvelle SGF	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de plus de consortiums avec le secteur privé • Participation minoritaire ; capital patient ; mise de fonds du gouvernement : 2 MM \$ • Approche proactive du développement d'un projet (prospection, montage financier, implantation et suivi) • 10 secteurs cibles : métaux et minéraux, matériel de transport, récréo-touristique, agroalimentaire, santé, chimie, technologie, machinerie, logistique industrielle 	10 000	- (1)
Innovatech et autres sociétés d'État	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le démarrage de PME technologiques • Partenariat minoritaire • Création d'Innovatech Régions ressources • SODEC : création de SODEC financière avec le secteur privé ; financement de projets de diffusion sur le marché mondial des productions culturelles de grande envergure • SDBJ : favoriser la diversification économique 	1 650	- (1)
Investissement-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Offre intégrée aux investisseurs • Recherche d'investissements étrangers • Prolongation du programme FAIRE pour 5 ans pour les projets de plus de 10 M\$ ou créant au moins 100 emplois et pour les projets de plus de 2 M\$ et créant au moins 50 emplois dans le multimédia, les centres d'appels et le minier • Formes d'aide : prise en charge d'intérêt, subvention par emploi créé, garantie de prêt • Principaux secteurs : métallurgie, chimie, produits forestiers, tourisme et technologie. 	5 000	500
Garantie-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de prêt pour les projets d'investissement des PME • Marge de crédit à l'exportation • Financement des crédits d'impôt 	1 300	75
Emploi et Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la formation de la main-d'œuvre (max. : 40 M\$ / an) 	800	160
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour des études ou des travaux dans l'industrie minière • Extension du réseau gazier 	250	26
Total		19 000	761

(1) Rendement supérieur au coût des fonds du gouvernement

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT 1998-2002 : 19 MM\$

POUR LES ENTREPRISES QUI RECHERCHENT UN SUPPORT FINANCIER DE L'ÉTAT

POUR LES ENTREPRISES QUI RECHERCHENT UN PARTENAIRE D'AFFAIRES

